

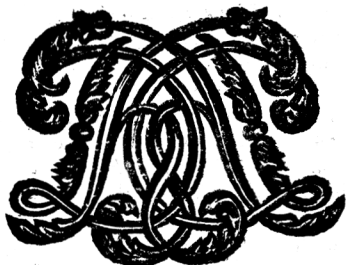
LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Littera-
ture & autres Remarques curieuses.*

F E V R I E R 1737.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXVII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Impériale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible : Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux : Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 36. vol. : Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 21. volumes en 42. parties, & continué. Bibliothéque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 15. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 8. Tomes, en 15. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothéque Italique & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothéque raisonnée, qui contient à present 16. Tomes en 2. parties chacun.

81

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE

Ou , Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Fevrier 1737.

A R T I C L E I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses.

I. **L**A question sur la *Politesse* que l'on trouve dans le *Recueil de divers Ecrits &c.* dont nous avons donné le commencement le mois passé, fut proposée à Madame l'Abbesse de F***, & c'est la résolution qu'elle en donna que l'on vient d'imprimer. On confond trop souvent la politesse avec la civilité, ou la flatterie. La civilité n'est qu'un assemblage arbitraire de certains termes & de certaines cérémonies; on diroit volontiers que c'est un assortiment de grimaces dont on est convenu dans la société, pour plaire ou pour paroître avec décence. La flatterie est une bassesse de l'ame, les passions la produisent & ne l'employent que pour leur intérêt. La politesse au contraire est dans l'ame une inclination douce & bien-faisante qui rend l'esprit attentif, & lui fait découvrir avec délicatesse tout ce qui a rapport à cette inclination. C'est donc dans l'ame qu'est le siège

principalement de la politesse ; l'usage du monde ne lui fournit que les dehors & les agrémens extérieurs. L'homme véritablement poli, est dans le commerce de la vie aussi aimable qu'estimable. Les graces embellissent chez lui la vertu, & la vertu à son tour leur donne une solidité qui seule peut les rendre utiles, & sans laquelle elles ne sont que méprisables ou pernicieuses.

La conversation sur la volupté, & Agathon ou Dialogue sur la volupté, paroissent être de la même main. Le premier de ces deux morceaux, commence par une piece de vers pleine de délicatesse : c'est un badinage à la louange de la volupté. Jupiter réfléchissant sur les Déeses de la Cour, n'en trouve point qui soit parfaite à son gré. Venus n'est qu'une coquette, Minerve une prude, Diane une sauvage, Junon insupportable par ses hauteurs, &c. Il forma la Volupté, elle a toutes les perfections des autres, sans partager leurs défauts. . . .

C'est sur les agrémens de la volupté que roulent les deux Dialogues. Peut-être les trouvera-t-on quelquefois trop ailés dans la morale que l'on y expose ? En récompense, on y admirera la délicatesse des tours, & la finesse du style. La doctrine au reste, est précisément la même que l'on trouve dans M. de S. Evremont, & dans tant d'autres qui ont spiritualisé avec le succès qu'on sçait, la Philosophie d'Epicure. C'est la maniere d'user des plaisirs qui fait la différence de la volupté & de la debauche. La volupté est l'art d'user des plaisirs avec délicatesse, & de les goûter avec sentiment. . . .

“ La verité n'est-elle pas en quelque sorte la volupté de l'entendement ? La Poésie, la Peinture, la Musique, ne font-elles pas les plaisirs de l'imagination ? Il en est de même des Vins exquis, des mets délicieux, & de tout ce qui peut flatter

„ les

„ les sens. Pourvû que la raison conserve son em-
„ pire, tout est permis, & l'homme ne cessant
„ point d'être homme, l'action est juste & loüa-
„ ble, puis que le vice n'est que dans le déregle-
„ ment. . . . C'est donc une folie que cette guerre
„ naturelle que l'on imagine entre la raison & les
„ passions: elle doit plutôt les regler que les com-
„ battre, & moins travailler au dessein chiméri-
„ que de les déraciner de nous-mêmes, qu'à les
„ assaisonner par le goût de l'esprit & par le sen-
„ timent du cœur. Ne peut-on pas être Philosophe
„ & sacrifier aux graces? „

Réflexions sur les sentimens agréables.

Ce Traité avoit d'abord paru sous le titre de
Théorie des sentimens; mais dans l'exemplaire que
nous avons sous les yeux, il porte celui que nous
annonçons, & on nous avertit qu'il est imprimé
plus correctement qu'il ne fut d'abord, l'Auteur
ayant communiqué son propre manuscrit. C'est
peut-être un des morceaux de morale les plus
profonds & les plus judicieux que nous ayons. Mais
le moyen d'en donner une idée bien complete dans
une partie d'extrait? C'est un système suivi, où par
une multitude de propositions, toutes dépendantes
les unes des autres, quoique détachées en appa-
rence, on arrive à prouver que l'homme peut &
doit être l'instrument unique de son bonheur. La
théorie des sentimens est de même genre que les
Sciences Physico-mathématiques. Les Mathémati-
ciens établissent leurs loix sur des observations in-
contestables, & c'est par l'étude constante de nous-
mêmes relative à tout ce qui nous environne, que
nous formons un art infallible de nous rendre
aussi solidement heureux qu'il est possible. “ Nous
„ saisissons les corps par les sens, & les idées par
„ l'esprit, dit l'Auteur, ces objets ne s'offrent pas

„ toujours à nous comme de simples spectacles ;
 „ ils mettent le cœur en mouvement par les biens
 „ qu'ils promettent, par les maux dont ils mena-
 „ cent. C'est dans ces différentes facultés des sens,
 „ de l'esprit & du cœur, que la nature a ouvert les
 „ sources du plaisir & de la douleur. Ce qui exerce
 „ ces puissances sans les fatiguer; ce qui est de
 „ nature à nous prouver leur perfection ou à nous
 „ la faire espérer, fait sur nous une impression
 „ agréable. L'expérience le démontre, & ce prin-
 „ cipe Physique en se développant, va nous offrir
 „ tous les principes de la morale. Première loi
 „ des sentimens. Il y a un sentiment agréable atta-
 „ ché à l'exercice de nos facultés. Seconde loi des
 „ sentimens. Tout objet qui est de nature à exercer
 „ nos facultés sans les fatiguer, est revêtu d'agrè-
 „ mens. Troisième loi des sentimens. Les biens utiles
 „ ont pour agrémens ce qu'ils en empruntent des
 „ biens agréables dont ils promettent ou assurent la
 „ possession. Ces différentes loix s'expliquent par des
 „ réflexions sentées sur une infinité de sujets que nous
 „ n'approfondissons pour l'ordinaire qu'à demi, qui
 „ nous paroissent opposés, mais que la méditation
 „ rappelle au même centre en justifiant qu'ils en par-
 „ tent, & qu'ils doivent tous également concourir à
 „ former la chaîne de notre bonheur. Tout cela con-
 „ duit à l'auteur des sentimens agréables, & rien ne
 „ fait plus d'honneur à M. de P** que son atten-
 „ tion à justifier la Providence dans la distribution
 „ qu'elle fait des sentimens douloureux & agréables,
 „ contre les raisonnemens de Bayle & de ceux qui
 „ pensent comme lui. Nous exhortons à lire tout cet
 „ endroit de l'ouvrage. . . Nous ne pouvons pour-
 „ tant nous refuser d'en citer du moins un passage. . .
 „ Placés dans l'Univers comme dans le jardin d'E-
 „ den, si la Providence nous défend l'usage d'un
 „ fruit

„ fruit par l'impuissance de le cueillir ou par les
„ inconvéniens qui y sont attachés, n'en acceptons
„ pas avec moins de reconnoissance ceux qui se
„ presentent à nous de toutes parts ; jouïssons de ce
„ qui nous est offert, sans nous trouver malheu-
„ reux par ce qui nous est refusé. Le désir se nour-
„ rit d'esperance, & s'éteint par l'impossibilité d'at-
„ teindre à son objet. Qui est-ce en Europe qui
„ se trouve malheureux de n'être pas assis sur le
„ trône du Mogol ? Ne désirons donc point ce qui
„ n'entre pas dans la chaîne des biens que la Pro-
„ vidence nous destine, puisque l'acquisition nous
„ en est réellement aussi impossible que celle de
„ l'Empire de l'Asie.

La conclusion de tout l'ouvrage est la peinture
touchante du plaisir attaché à la vertu. L'Auteur a
monté la route infallible qui y mène. Il consomme
son projet, en développant avec la même sagesse
tout ce qu'elle renferme d'avantages précieux,
de mouvemens flatteurs, de joyes délicieuses. En-
core une fois nous souhaiterions pouvoir exposer
tous ces traits, & nous ne craignons point d'être
démentis dans le jugement que nous en portons.
Nous finissons par celui-ci. . . . “ Le bonheur
„ d'un Prince vertueux est au-dessus de sa puis-
„ sance : L'idée qu'il se rend en quelque sorte le
„ ministre de la divinité en procurant aux autres
„ hommes les biens qu'elle leur a destinés, le spec-
„ tacle de tout un peuple heureux par ses bienfaits,
„ une chaîne non interrompue de mouvemens de
„ bienveillance les plus flatteurs, l'exécution du
„ plus noble de tous les projets indépendans des
„ jeux de la fortune, tout ce qui se presente à ses
„ yeux, toutes ses idées, tous les mouvemens de
„ son cœur, conspirent à former dans lui la joye
„ la

„ la plus pure & la plus délicate dont la nature
 „ humaine soit capable. „

Les esprits peu appliqués auront beaucoup de peine à saisir le fil & la liaison des raisonnemens de l'Auteur. Pour ceux qui pénètrent, il leur plaira infiniment, & nous ne doutons point qu'avant l'impression il n'ait eu, sur-tout, le suffrage du célèbre Milord * à qui il adresse son Ouvrage.

Enfin tout ce Recueil est terminé par des pensées détachées sur l'esprit & sur le cœur. On veut qu'elles soient d'un jeune Seigneur † que la guerre enleva il y a quelques mois à l'Etat & à sa Maison, quelque estimables qu'elles soient à ceux qui l'ont connu, elles paroissent encore au-dessous de son mérite, & de ce qu'il pouvoit exécuter. On l'accusoit d'être un peu sauvage, c'est-à-dire, qu'il s'attachoit principalement à ses devoirs, qu'instruit par les exemples du siècle, il vouloit éviter que la jeunesse ne fût pour lui comme pour tant d'autres le tombeau des talens, des lumières, des qualités supérieures. Dans le dessein d'arriver au grand où sa naissance & les bienfaits de son Maître l'appeloient, tout devoit pour lui une étude importante. A la Guerre, une marche, un mouvement, un buisson, un ravin, tout étoit pour lui l'objet de réflexions sérieuses, & à la Cour la connoissance des hommes, de lui-même, des changemens qu'opèrent dans le cœur les situations différentes, exerçoient son esprit, sans lui rien ôter pourtant des attentions nécessaires pour plaire aux personnes raisonnables. Dans la saison des folles passions, il a pensé à peu près comme Mr. de la Rochefoucault, comme la Bruyère; & s'il avoit vécu, peut-être
 ceux.

* *Mylord Bolingbroke.*

† *Le Marquis de C***.*

ceux-ci n'auroient-ils eu sur lui que l'avantage de l'avoir précédé. La malignité s'est attachée à faire des applications odieuses, de plusieurs de ses portraits. La bonté de son cœur ne meritoit point cette injustice. Et d'ailleurs quel fond l'équité permet-elle de faire sur ces jugemens que la prévention seule ose enfanter? Quoiqu'il en soit, il travailloit pour son instruction à l'exclusion des autres, bien éloigné de publier des remarques dont la vertu & l'amour de la perfection étoient l'unique principe. Plein d'humanité, il voyoit les défauts sans humeur, & les talens sans envie, occupé pour lui-même à éviter les uns, & à s'approprier les autres, autant qu'il le pouvoit. Nous ne citons en particulier aucune de ses pensées. Elles ont été lûes assez généralement; & elles le seront plus d'une fois encore par ceux qui aiment le bon sens & la sagesse; qui se placent à réfléchir & à peindre.

II. Le 25. Fevrier de l'année dernière le P. Poirée, Jesuite, recita dans le College de Louïs le Grand à Paris, un discours Latin sur les Romains, en présence d'une des plus illustres & des plus nombreuses Assemblées. Comme ce Discours est des plus intéressans, on l'a contraint depuis de le rendre public, & Mrs. les Editeurs des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux arts en ont déjà donné, il y a quelques mois, un extrait fidèle. Nous allons en faire autant pour ceux qui n'auront pas entendu ni lû ce discours, en ne prétendant offenser personne.

*Discours
sur les Ro-
mans.*

La décision de l'Orateur & la division de son Discours, c'est que *les Romains nuisent beaucoup aux Lettres &c à la République Litteraire.* Première partie. *Qu'ils sont encore plus pernicieux aux mœurs &c à l'Etat.* Seconde Partie.

Après

Après avoir terminé l'Exorde par quelques traits délicats à la manière de Virgile sur la pacification de l'Europe, sur le Roi & le Gouvernement, sur les sujets qui s'offrent à célébrer, sur celui auquel l'Orateur se borne sous les yeux & au Tribunal d'un Juge tel que Mr. le Cardinal de Polignac, le P. Porée entre en matière. Sans s'arrêter au sentiment de ceux qui croient les Romains aussi peu nuisibles que profitables, pareils à des Citoyens qui ne seroient ni bons ni mauvais, comme si dans un corps où tout doit concourir à l'utilité commune, (ainsi que les grains dans un champ) ce n'étoit pas nuire en effet que n'être bon à rien, il va plus loin, & se propose de prouver que les Romains nuisent à la littérature en deux manières. *Par leur contagion ils gâtent tous les genres de littérature, auxquels ils ont quelque rapport. Par leur fécondité ils étouffent le goût des bonnes lettres, & même des genres auxquels ils ne se rapportent point.*

Un détail simple, mais éloquent des connoissances de la première espèce, démontre ce qu'on a d'abord avancé. Nous ne saurions suivre tous les tours ou détours du labyrinthe de l'Éloquence dans un extrait. Le fil subtil & souple qui y conduit imperceptiblement, se rompt à chaque instant entre nos mains. C'est au Lecteur intelligent d'y suppléer autant qu'il est possible, ou pour mieux dire, de s'y transporter lui-même, & de ne regarder l'idée qu'on tâche de lui donner, que comme un crayon défectueux.

L'Histoire est d'abord mise en jeu, comme une chose qui a quelque sorte de rapport au Roman, puisque c'est narration d'une & d'autre part. Mais qu'est devenue l'Histoire depuis la naissance des Romains? Parée de sa seule beauté elle n'avoit qu'une simplicité noble dans ses récits. La vérité sembloit

sembloit parler par la bouche. L'art Romanesque lui a prêté malheureusement ses ornemens, son fard, les fictions, son faux merveilleux. Non content de l'infecter d'abord en Afrique & en Asie, quel tort ne lui a-t-il pas fait depuis en Europe?

„ Nous gémissons de voir les premiers tems de
„ l'Empire François, ceux-mêmes de Charlemagne,
„ plongés dans des ténèbres si épaisses que la ve-
„ rité peut à peine percer à travets les fables. Qui
„ sont ceux qui l'y ont plongée? les faiseurs de
„ Romans, ces pompeux Panégyristes, des Rolands,
„ des Renauds, & des anciens Paladins, à force de
„ mêler le faux au vrai, ont jetté un nuage sur
„ les yeux de nos annalistes les plus éclairés.

„ Anglois, vous gémissiez de voir le berceau de
„ votre nation profané par des contes puériles. Qui
„ sont ceux qui l'ont profané? de frivoles artisans
„ de chroniques. Ils ont recueilli sans discernement
„ les Actes fabuleux du Roi Artur & des
„ Chevaliers de la Table Ronde pour farcir votre
„ Histoire de quantité de ridicules chimères.

„ Vous gémissiez, Espagnols, de voir vos Anna-
„ les altérées en cent endroits, perdre toute créance
„ à force de la surpasser. Qui sont ceux qui les
„ ont altérées? Des Rodomonts qui ont embouché
„ la trompette pour exalter vos hauts faits d'ar-
„ mes. Pleins de l'esprit Romanesque ils les ont
„ enflés à l'excès: Ils ont ôté aux plus grands ex-
„ ploits leur juste mesure.

„ Italiens, vous gémissiez de voir que des Ecri-
„ vains ont terni chez vous l'Histoire de vos peu-
„ ples & des Nations Etrangères, par le coloris du
„ mensonge. Qui sont ceux qui l'ont terni? Vos
„ Ecrivains mêmes, trop spirituellement affectés
„ dans leur négligence. La plupart en voulant joüer
„ sur tout, se sont fait, sans rougir, un jeu de tout
„ farder

„ farder d'une teinture Romanesque.
 „ Peuples d'Allemagne, vous n'avez point à ge-
 „ mir de cette tache; les Fastes de votre Empire
 „ en sont exempts, je le veux croire. Vous le de-
 „ vez à cette heureuse lenteur à feindre, qui n'est
 „ pas incompatible avec la promptitude à inventer
 „ & que vous y joignez. Mais si un jour vous ve-
 „ nez à toucher ce vernis Romanesque (comme on
 „ assure que vous commencez à le tenter) dans
 „ peu, (daignez m'en croire) oiii, dans peu, vous
 „ verrez les monumens de votre Histoire Univer-
 „ selle tout couverts de ce poison dangereux &c.

Cette figure sur l'Histoire générale, est suivie
 naturellement d'une plus vive qui concerne les Hi-
 stoires particulieres & personnelles des Héros & des
 Héroïnes. “ Quel rang, quel sexe, quelle valeur,
 „ quelle vertu, quelle Religion la fureur des Ro-
 „ mans a-t-elle épargné? A-t-elle respecté les
 „ Rois, & les Empereurs? les Reines & les Prin-
 „ cesses? les célèbres guerriers? les Dames ver-
 „ tueuses, la Pourpre & la Thiare? Vous diriez
 „ qu'elle auroit assisté aux conseils secrets, éclairé
 „ les moindres démarches, ouvert les caissettes, dé-
 „ robé les lettres, tout vû en un mot & tout entendu.
 „ Non, elle a tout supposé. “ Il suffit d'avoir eu de
 „ grands noms, de grandes places, de l'éclat, de
 „ la réputation, de l'esprit, de la beauté, un rang
 „ suprême, pour être en proie à la licence effrenée
 „ de cette impitoyable furie. Et sur quoi encore se
 „ fonde-t-elle? Sur des bruits clandestins, sur de
 „ téméraires soupçons, sur des interprétations ma-
 „ lignes, sur des mémoires posthumes, sur des
 „ anecdotes furtives, sur-tout ce que l'envie pro-
 „ duit, qu'approuve la malignité, que l'audace pu-
 „ blic, que la curiosité s'empresse de lire, qu'a-
 „ dopte la crédulité. . . C'est ainsi que l'histoire
 „ nom-

» nommée par Cicéron, le témoin des tems, la
» lumière de la vérité, la dépositaire de l'antiquité,
» s'appellera dans la suite le témoin du mensonge,
» le flambeau de la calomnie, la dépositaire de la
» fausseté, l'élève de la fable romanesque.

L'Orateur passe à la Géographie historique " qui
» non contente de la description des lieux, décrit
» encore le génie différent des climats, les mœurs
» des peuples, & les rites des diverses religions. »
La simple Géographie n'a rien souffert des Romains
quand ils se sont contentés des pays imaginaires
où ils font voir des fleurs de *tendre*, des fontai-
nes d'*oubli*, des palais de diamants, des tours en
l'air, & tant d'autres prodiges que l'on prend pour
ce qu'ils sont, c'est-à-dire, pour des rêveries.
Mais que n'a point souffert la Géographie dont nous
parlons, celle qui est étroitement liée à l'histoire ?
Elle a vû éclore des peuples feints dans des cli-
mats réels, des mœurs feintes dans des nations
véritables, de nouvelles erreurs dans le sein des
superstitions anciennes ; elle a vû le mélange mon-
strueux de ce qu'on voit, qu'on sçait, qu'on entend,
avec ce qu'on n'a jamais ni vû, ni sçû, ni entendu ;
l'incroyable avec le vraisemblable ; un chaos en un
mot, d'autant plus impossible à débrouïller, qu'il est
difficile de refuter les mensonges qui viennent de
loin, ou qui vont loin. Qu'est-il arrivé de là ?
tout est devenu suspect dans les relations. La
crainte de donner dans le faux, fait qu'on ne croit
pas même le vrai.

Malheureuse la Muse héroïne qui préside à l'E-
popée d'avoir eu pour imitatrice, une espee fan-
tastique, que le P. Porée appelle à juste titre la
Muse Romanesque. C'est au Lecteur à le suivre dans
l'ingénieux & délicat parallèle qui caractérise si bien
l'une & l'autre, & dans celui des poèmes chrétiens

avec ceux de l'antiquité payenne que la seule Calliope avoit inspirée. On n'y trouve ni magie, ni démons, ni génies, ni amours capables de corrompre les mœurs. La Muse Romanesque n'avoit point encore gâté le bon goût. Hé ! plût au Ciel, s'écrie l'Orateur, que le Poëme Dramatique n'eût pas éprouvé le même sort que l'Épique. C'est ici qu'après l'Auteur qui a publié au siècle passé un livre intitulé : *de la reconnaissance des bons Livres*, le P. Porée ne craint pas de dire que la Tragédie infectée du souffle des Romains, a souffert un changement déplorable.

Nous en étions là, lorsque nous avons vû paroître la *Lettre LXIV. des Observations sur les Ecrits modernes*. Les observateurs nous ont prévenus, & l'extrait étendu qu'ils donnent de cette harangue du P. Porée avec beaucoup d'empressement, nous invite à cette lenteur scrupuleuse qu'exige une traduction quand on veut la rendre fidèle, comme sans doute ils l'ont voulu. Ils nous permettront toutefois de relever (entre autres négligences involontaires) une petite méprise qui donne un sens tout différent à ce que l'Orateur pense & dit sur Mr. Racine qu'il nomme *un Poëte extrêmement ingénieux & élégant : ingeniosissimi elegantissimique Poeta &c.* Il est vrai (comme la Lettre LXIV. le dit) que le P. Porée pour prouver que les Romains ont gâté la Tragédie, " cite les amours du jeune „ Britannicus pour Junie, d'Alexandre pour Cleopatre, de Mithridate pour Monime, d'Hippolyte „ pour Aricie. „ Amours souvent critiqués par d'autres avant lui, & qui le sont encore aujourd'hui à certains égards que le P. Porée ne manque pas de marquer. Mais il ne dit nullement ce qu'on lui fait ajouter, *qu'en considerant les autres Heros que Mr. Racine a pliés à ce caractère de tendresse,*

il

Il n'y en a pas un qui ne soit amoureux en dépit du bon sens. Citons le passage qui loin de dire cela, fait entendre tout le contraire, puisqu'il ne parle que des imitateurs du défaut qu'on reproche à Mr. Racine dans quatre pieces seulement.

Jettes les yeux sur les autres Héros, qui succédant à ces Héros tendres & amollis par l'effet de l'art du Poète le plus spirituel & le plus élégant, ont passé sur la Scène Française. Vous demanderez de presque tous pris en détail, comment peuvent-ils se livrer à l'Amour en dépit ou de l'âge qui y repugne, ou de la fortune contraire qui s'y oppose, ou de la Religion qui le combat, ou de l'Histoire qui le réclame, ou de la Fable même qui le contredit ? Je répondrai toujours : Cet amour est faux, irrégulier, monstrueux. *Œn conviens : mais il est Romaine. Il a plu, il plaît & il plaira.* Il est plus clair que le jour que ce passage ne regarde point Mr. Racine. C'est une conclusion générale de la gradation que l'Orateur a faite, pour montrer que la Tragédie a été Romanisée, quelquefois entre les mains de Mr. Racine, (c'est-à-dire, quatre fois selon le *Poëte*) est très-souvent, non pas toujours, (*de singulis fermè*) lorsqu'elle a passé en d'autres mains, & que l'amour en a fait la base, *teneris heroibus.*

C'est à ce sujet que l'Orateur tonne & foudroie, en finissant ainsi ce morceau. " Quoi donc on ne
,, cessera jamais d'affadir la scène tragique de ga-
,, lanteries, de celles-mêmes qui ne seront ni
,, vraies ni vraisemblables ! Jamais ; à moins que
,, la Tragédie ne se défasse de ce qu'elle tient de
,, la muse romanesque, je veux dire de l'affervis-
,, sement total & sans réserve qu'elle a voué à l'a-
,, mour.

,, Quoi, un théâtre érigé dans le sein du Chri-
,, stianisme & par des mains chrétiennes, sera donc
,, toujours

„ toujours embrasé de folles & de romanesques
 „ ardeurs? Toujours; à moins qu'en s'éroulant
 „ par quelque chute éclatante, il ne soit enlevé
 „ dans ses propres ruines. Il en est de ces flam-
 „ mes que la fureur des Romains a portées sur notre
 „ scene, comme des incendies qui ont dévoré de
 „ vastes & de superbes édifices. Nous l'avons vû,
 „ ou nous le sçavons: le bouleversement seul en
 „ est le remede:

„ La scene auroit donc dû périr, plutôt que
 „ d'être empestée par l'amour? Oïi certes, s'il est
 „ vrai, qu'une matrone chaste doit perdre plutôt
 „ la viè que l'honneur.

L'on a vû à quel point les Romains ont gâté
 l'Histoire, la Géographe, la Poësie. Il reste l'élo-
 quence & le style. Le P. Porée ne les oublie pas.
 Quels modèles que les Romains pour bien écrire?
 Il convient qu'il y a eu des Duré, des Calprenede,
 des Segrais, des Scuderi, des Villedieu, &c. Et il
 ne cele pas qu'il se trouve des Romains écrits avec
 autant de soïn que d'élegance, beaucoup mieux en
 un mot qu'il ne seroit à souhaiter sur pareille ma-
 tiere. Apprenez-nous toutefois, dit-il, aux parti-
 sans du style de Romains, quelles sont ces sources
 fécondes d'éloquence que vous croyez y trouver. Là
 par une espee de Dialogue vif & serré, il fait voir
 le vuide des narrations, le faux brillant des descrip-
 tions, la langueur & la fadeur des harangues, l'affec-
 terie des entretiens, la vivacité passagere & peu na-
 turelle des fleurs d'éloquence, leur miel peu atrique,
 ou plutôt leur poison si contraire au style sain,
 comme on ne l'éprouve que trop.

Voilà donc chaque partie des Lettres vitiée par
 la malheureuse liaison que chacune peut avoir avec
 les Romains. C'est peu, ils sont pernicieux aux par-
 ties mêmes de la Littérature qui n'ont aucun raport

avec eux. " Quand voit-on languir les bonnes
„ Lettres? C'est sans difficulté lorsqu'il y a peu
„ d'Ecrivains & de Lecteurs qui s'attachent au bon.
„ Et en quel tems en voit-on le moins? C'est à
„ coup sûr lorsqu'il y a un plus grand nombre
„ d'Auteurs occupés à composer des Romans. Car
„ tandis que toute la fabrique d'historiettes est dans
„ le feu de la composition; tandis que des Ecrivains
„ affamés brusquent leurs petites nouvelles galantes
„ pour un vil intérêt, sans s'embarrasser de leur
„ durée, pourvu qu'elles leur procurent de quoi
„ vivre; tandis que des commençans, légers d'érudi-
„ tion pour se faire quelque sorte de nom dans la
„ littérature, forgent des Contes de leur fond, ou
„ rajustent ceux de la façon d'autrui; tandis que
„ des hommes de condition, soit par la passion de
„ médire, soit par celle de faire du mal plutôt que
„ de ne rien faire, soit par l'erreur où ils sont de
„ croire innocent ce qui ne l'est pas, s'amuse à
„ tracer sur le papier leurs galanteries ou celles
„ des autres? tandis que les femmes négligent le
„ fuseau pour se saisir de la plume afin de dispu-
„ ter aux hommes l'avantage, aisé pour elles de la
„ fertilité à feindre & à exprimer les fictions; que
„ devient alors la saine Littérature? tout est chez
„ elles dans l'inaction. D'un côté les Ecrivains in-
„ génieux qui pourroient exercer plus utilement
„ leur esprit, se laissent aller au torrent: ils font
„ des Romans parce qu'il est facile d'en faire. De
„ l'autre les Auteurs sensés qui rougissent de voir
„ ces bagatelles en vogue, laissent de dépit la plu-
„ me & perdent courage; dégoûtés, sans doute,
„ par la persuasion où ils sont qu'il n'y a plus ni
„ honneur ni attrait à se mêler d'écrire, quand la
„ Furie Romanesque triomphant de l'état littéraire
„ s'est emparée de la citadelle & des trésors. „

C'est ce que pratiquoient les bons Citoyens d'Athènes & de Rome dans les tems malheureux où l'Etat se trouvoit en proye aux méchans. Ils quittoient le maniment des affaires, & se renfermoient en gémissant dans leur propre vertu. S'il est encore des Citoyens plus courageux, qui pour soutenir la République ébranlée, osent publier quelque Ouvrage important & solide, quels Lecteurs trouvent-ils ? Quelques gens de Lettres. Le reste jette à peine les yeux sur l'affiche, ou sur les premières pages. Quel charme a donc le Roman pour fasciner ainsi tous les yeux ? Jugez-en par le détail des personnes qui s'amuse à lire.

Le P. Porée vous le fait parcourir par une peinture naturelle de ce qu'on en voit dans les Cours, dans les Villes & dans les maisons de Campagne. Il peint l'illustre jeunesse des deux sexes occupée à feuilleter les Chroniques amoureuses des Rois & des Reines, mais surprise au dernier point de rencontrer dans ce suprême rang, des cœurs jeunes & inaccessibles aux passions que le Trône semble autoriser. C'est un éloge indirect & fin du Roi & de la Reine. Il passe dans la Ville, il entre dans un Palais : il peint d'un côté le Pere de famille *dans un deshabillé riche & commode*, les yeux attachés sur un vaste volume qu'il dévore. C'est le *Dictionnaire Historique & Critique* qu'on pourroit justement nommer *Dictionnaire Historique & Romanesque, Critique & Antichrétien*. " D'autre part il
 „ décrit dans un appartement plus ample, une mere
 „ entourée de jeunes Dames, & repandue sur un
 „ Sofa, d'où comme d'un Tribunal, elle lit à haute
 „ voix un Livre d'or, & quel Livre ! Les Lettres
 „ d'un prétendu Asiatique qui voyage en Europe,
 „ & qui balance à sa maniere le génie & les mœurs
 „ des Nations, sans en excepter les Religions
 même

„ même qu'il reforme à son gré. Mais grand Dieu,
„ que d'horreurs, que d'obscénités, que d'impie-
„ tés! Fermons les oreilles, & portons nos pas
„ ailleurs.

„ Autre peinture: c'est celle d'un jeune homme
„ qui couché mollement parcourt avec une sorte
„ de négligence pleine d'activité, quoi? des Voya-
„ ges nouveaux au-delà des mers; écrits, avec
„ quelle fidélité? celle des Romains; avec quelle
„ Religion, & quelle pudeur? il vaut mieux tirer
„ le voile & dissimuler tout, que de rien dire. „

L'Orateur poursuit ainsi: “ Que fait cette jeune
„ personne assise près de sa toilette; la tête non-
„ chalamment penchée sur le bras, l'air rêveur &
„ le visage détourné. Elle craint d'être vûë; elle
„ m'a entendu. Déjà le Livre est fermé & caché
„ dans son sein. Oseroit-on vous demander, de
„ grace, quelle lecture vous occupoit. Elle se tait:
„ elle rougit. Cessons de l'interroger. Son silence
„ dit tout: sa rougeur est un aveu. Elle avale à
„ longs traits, elle goûte avec réflexion le poison
„ qu'elle puise. D'où? de l'Histoire de quelque
„ beauté Turque ou Persane que ses charmes ont
„ renduë la favorite d'un Empereur, ou d'un Roi,
„ que l'amour a élevée à un haut rang, & dont
„ peut-être elle envie le sort tout inconstant, tout
„ périlleux qu'il est. Retirons-nous; mais à l'in-
„ stant que nous nous détournons, un enfant s'é-
„ chappe des bras de sa gouvernante; elle accourt
„ & nous presente à lire un Livre qu'elle tient.
„ L'ouvrons-nous? Jettons du moins un coup
„ d'œil sur le titre pour ne pas l'affliger. *Contes*
„ *des Fées.* Fort bien. C'est donc de pareilles fo-
„ lies qu'on nourrit l'enfance; c'est de ces élémens
„ de galanterie qu'on l'instruit.

„ Sortons de la Ville, & voyons comme en

„ passant ; quel amusement sert à delennuyer les amâ-
 „ teurs de la Campagne. Vous les verrez atta-
 „ chez à la lecture de divers Romans ; & il se
 „ trouvera tel vieux guerrier, qui , à un retour de
 „ chasse, renversé à demi sur un fauteuil à l'anti-
 „ que, devant son foyer qu'environne sa famille
 „ attentive, se delassera à relire les anciens exploits
 „ des Chevaliers errans ; se recriera frappé d'admi-
 „ ration ; & sans songer aux Condés, aux Turen-
 „ nes, & à tant de Héros récents, proposera pour
 „ modèles à son fils qui soupire après les armes,
 „ des Primaleons & des Palmerins. „ Ovide s'est
 „ surpassé lui-même en nous peignant Philemon &
 „ Baucis.

L'Orateur conclut avec beaucoup de dignité ,
 „ que les Romans, comme il l'a avancé, sont dans
 „ la Littérature, ce qu'est parmi le bon grain, le
 „ mauvais, qui non-seulement détruit celui à qui
 „ il s'attache ; mais qui étouffe encore celui-même
 „ auquel il ne s'attache pas. Les vrais gens de
 „ Lettres, pour sauver la Littérature, doivent donc
 „ les extirper jusqu'à la racine.

La seconde partie de ce beau & ingénieux Dis-
 cours du P. Porée, étant d'une étendue pareille à
 la première, nous sommes obligés de la renvoyer
 au mois prochain.

III. Le mot de la dernière Enigme est l'*Anna-*
gramme.

ENIGME.

E N I G M E.

Quand de lys j'aurois la blancheur,
Et de l'eau l'aimable fraicheur ;
Quand polie ainsi qu'une glace
Je serois parfaite en ce point ;
Quand je possederois de Climene la grace,
Que j'aurois d'Iris l'embonpoint,
Et que ma peau fine & vermeille
En fermeté n'auroit point de pareille ;
Quand la plus belle enfin qu'on nous vanta jamais,
Moins que moi paroîtroit mignone ;
Sçachez que si je ne me tais,
Vous ne me trouverez pas bonne,
Toutes les fois que votre main
Plus delicate que friponne,
Enleve mes habits & découvre mon sein.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. S'il est vrai que la Cour, après la signature des Cessions réciproques, envoya des ordres à Barcelonne d'y cesser les préparatifs pour un embarquement, comme nous l'avons avancé dans nos derniers mémoires, on conviendra qu'il y a peu de solidité dans ses résolutions, puisqu'elle en a expédié de nouveaux d'engager pour le service du Roi les Vaisseaux étrangers à mesure qu'ils arriveront à Barcelonne, & dans les autres Ports de Catalogne, mais de ne prendre que ceux

Embarquement prié.

qui s'offrirent volontairement, de leur donner quelque argent d'avance, & de les envoyer ensuite à Roses, ou en d'autres Ports de la Côte, afin d'être employés à un embarquement, à la vérité moins considérable que n'auroit été celui dont on a tant parlé, mais assez grand pour allarmer certaines Puissances.

Comme le prétexte de se tenir en bonne posture jusqu'à la perfection de l'ouvrage de la Pacification générale, ne doit plus subsister à présent que tout est réglé, & peut-être déjà exécuté à l'égard des *Cessions*, & de l'évacuation de la Toscane; c'est un mystère que l'embarquement projeté, mais un mystère à demi dévoilé; car dans la situation où se trouve actuellement la Cour avec celles de Lisbonne & de Londres, il semble qu'elle doive prendre ces sortes de mesures si elle veut, sur-tout, exécuter des desseins qui paroissent être formés au sujet du trop long séjour de la Flotte Angloise dans le Tage. Il y a déjà plusieurs hostilités commises dans les Indes par les Vaisseaux Espagnols contre les Anglois; mais qui sçait si la Flotte y a donné occasion? Il y a d'autres hostilités aussi commises contre les Portugais en Amérique, & par des relations qu'on en a, l'on voit que les Portugais se défendent avec valeur, & que depuis le commencement de ces hostilités ils ont remporté sur les Espagnols trois avantages assez considérables. On s'aperçoit d'ailleurs que les démêlés avec le Portugal tirent moins que jamais vers leur fin, sur tout depuis un tems que les Ministres d'Angleterre & d'Hollande ont cessé d'insister sur un projet d'accommodement qu'ils ont présenté aux deux Cours il y a quelques mois, conjointement avec le Ministre de France.

Dans des circonstances telles qu'on vient de les rapporter, & sur-tout depuis la mort de Don Joseph Patinho,

des Princes &c. Fevrier 1737. 10

Patinho, la Cour songe sérieusement à se reconcilier avec celle de Rome. Elle a dessein en cela d'en obtenir un Indult pour lever le dixième denier sur les revenus du Clergé du Royaume, afin de subvenir aux frais de l'expédition à laquelle l'embarquement de Barcelonne est destiné.

II. Le Marquis de Vaugrenan, Ambassadeur de France, continuë ses frequentes Conferences avec les nouveaux Ministres qui remplissent les Emplois vacans par le décès du Secretaire des dépêches universelles. S'étant rendu le 19. Novembre à l'Escorial pour y communiquer des dépêches qu'il avoit reçues de sa Cour, il trouva à son retour dans son appartement qu'on lui avoit volé une Cassette dans laquelle il y avoit des bijoux estimés plus de 6000. pistoles, & des papiers d'importance. On a fait depuis de grandes perquisitions pour découvrir l'auteur de ce vol, mais inutilement.

III. Il est à present comme certain que le Comte de Montijo restera à la Cour, puisqu'on ne parle plus de son départ pour retourner à son Ambassade d'Angleterre; mais le Duc de Villars qui étoit venu apporter le Collier de la Toison d'or, dont feu le Maréchal son Pere. avoit été revêtu, est parti de Madrid comblé d'honneurs & de faveurs de la part du Roi, qui, comme on l'a dit, l'a gratifié du Collier de cet Ordre.

IV. La Cour est à present au Palais de Buen Retiro où elle s'est renduë de l'Escorial pour y passer l'hiver. Elle a résolu enfin de faire rebâtir le Palais Royal qui fut réduit en cendres le jour de Noël 1734. Pour cet effet on a choisi un des Plans qui lui ont été présentés. Cet édifice sera plus superbe qu'il n'étoit, & coutera deux millions de piéces de huit.

V. *Cadix.* C'a été le 14. Novembre qu'on a

commencé ici la distribution des effets venus en dernier lieu de la *Vera-Cru*, moyennant un indult de neuf pour cent. Les Gallions qui se sont mis en rade ont eu ordre de faire voile du Port de cette Ville le 20. Decembre ; & la Flotille venant des Indes Occidentales, y étoit attendue au mois de Janvier.

VI. Un Vaisseau de guerre Hollandois nommé *Wageningen*, commandé par le Capitaine Jean van der Waeyen, vint à Cadix le 25. avec un Navire François qu'il avoit repris sur un Corsaire de Tanger, lequel s'en étoit rendu maître le 3. du même mois de Novembre à la hauteur de St. Vincent. Ce Bâtiment monté de 12. pieces de Canon, venoit de la Martinique, & alloit à Marseille ; sa charge estimée cent mille Florins consistoit en Cacao, Indigo, Sucre, &c. Les Maîtres le menoient à Salé, mais ayant rencontré le 16. le *Wageningen* qui venoit à eux, ils firent force voiles pour se sauver, & abandonnerent le Vaisseau François, après en avoir retiré l'Equipage & une partie des effets.

Trois autres Vaisseaux Hollandois commandés par les Capitaines Frensel, Hoogstraten, & Ormea qui se tenoient depuis quelque tems dans le Port de Cadix, en sont au contraire partis pour aller croiser devant Salé.

VII. Ce qu'on apprend par la voye de *Cadix*, c'est que les Corsaires d'Alger & de Salé infestent la mer ; & ont fait plusieurs prises, entr'autres sur les côtes de *Portugal*, où ils ont enlevé depuis peu deux Navires marchands richement chargés, & fait esclaves la plupart des personnes qui étoient sur leurs bords. On a avis de diverses prises faites au contraire par des Navires de quelques Puissances Chrétiennes, avec la confirmation de celles qui sont rapportées page 34. du dernier Journal, &
les

tes circonstances suivantes qui meritent le récit , touchant les prises faites par les Vaisseaux Maltois qu'on n'a que raportée en gros. Il seroit souhaitable que toutes les Puissances Chrétiennes animées du même zèle que le Grand Maître de l'Ordre de Malthe , se portassent à son exemple à employer une partie de leurs forces à extirper cette Nation pirate , & assurer efficacement le commerce de leurs propres sujets qui est si cruellement troublé.

Ce digne Chef de l'Ordre de la Religion, toujours attentif à remplir le devoir de sa premiere Institution , ayant fait équiper trois Vaisseaux de guerre , le *St. Antoine* & le *St. Jean* de 60. pieces de Canon chacun , & le *St. Vincent* de 50. pieces , en donna le commandement au Chevalier de Houlles Provençal , avec ordre d'aller croiser sur les côtes d'Espagne , & donner la chasse aux Corsaires d'Alger qui infestoient ces mers , & troubloient le Commerce des Chrétiens. Ces trois Vaisseaux partis de Malthe le 13. Octobre , arriverent le 26. au Cap. de Palos , où ayant été informés qu'un pareil nombre de Vaisseaux Algériens étoient allés en course du côté du Cap de *Gata* , ils prirent la même route , & passerent le Détroit de *Gibraltar* ; mais y ayant appris qu'aucun Vaisseau Algérien n'étoit entré dans l'Océan , ils revirent de bord. Le 5. Novembre , à six lieues du Cap de Molinos , ils decouvrirent du côté de terre trois Vaisseaux qui cingloient vers le Ponant. Ils tâcherent , mais en vain , d'aller les reconnoître , à cause que le vent étoit assez calme & que la nuit approchoit. Le lendemain à une heure après - midi , ils aperçurent les mêmes Vaisseaux aux environs de *Marbella* faisant voile vers le Détroit de *Gibraltar* avec un vent Nord . Est assez fort. Les Maltois , qui en étoient éloignez de

Prises faites par les Maltois.

7. à 8. lieues , firent force voiles pour tâcher d'atteindre les Algériens , qui reconnoiffans leur deffein , & voyans qu'ils ne pouvoient gagner le vent aux Maltois , tournerent vers la terre , dans l'efperance de pouvoit les éviter. Les Vaisseaux de la Religion arborerent alors leur Pavillon , & ceux qu'ils poursuivoient n'en faifans voir aucun , ils se confirmerent dans l'opinion que c'étoient des Corfaires , & s'animerent à les pousser à terre. Les Maltois continuèrent leur premiere bordée jusqu'au coucher du Soleil , que le *St Antoine* & le *St. Jean* furent obligez d'en prendre une plus haute , parce qu'ils étoient trop près de terre : Les ennemis se trouverent dans la même necessité : Mais le *St. Vincent* , qui avoit le vent & se trouvoit plus éloigné de terre , continua sa premiere bordée , chassa les ennemis , les mit entre lui & les deux autres Vaisseaux de la Religion , & les ayant joints par le côté , il leur envoya une décharge de toute son Artillerie : Les Algériens lui répondirent de tout leur Canon , & arborerent en même tems Pavillon Turc. Dans ces entrefaites , le *St. Vincent* vira de bord , & ayant gagné le vent à l'ennemi , il attaqua un des trois Vaisseaux , contre lequel il se battit jusqu'à 7. heures du soir , & pour lors l'Algérien se tourna vers le *St. Antoine* : Cette manœuvre obligea le *St. Vincent* de discontinuer son feu , de peur d'endommager le *St. Antoine* , mais ayant serré de près , & gagné du côté de son ennemi , il recommença le feu sur lui jusqu'à 2. heures après - minuit , & voyant qu'il l'avoit démâté , il se contenta de le tenir à vûe jusqu'à la pointe du jour , qu'il se présenta à l'ennemi pour le couler à fonds ; mais celui - ci mit Pavillon blanc , & se rendit.

Pendant que le *St. Vincent* étoit aux prises avec
l'un

l'un des Vaisseaux Algériens, le *St. Antoine* & le *St. Jean* poursuivoient à force de voiles les 2. autres pour les pousser en haute mer : L'un d'eux qui étoit le meilleur voilier disparut tout à coup, ce qui obligea le *St. Antoine* à s'assurer de l'autre : Il en vint à bout en se tenant à ses côtes pendant la nuit & en l'attaquant à la pointe du jour avec beaucoup de bravoure : L'ennemi se défendit de même, mais après 2. heures de Combat, il fut obligé de se rendre, le *St. Antoine* lui ayant ruiné toute sa manœuvre : Ce Vaisseau s'appelle le *Azar* : Il étoit monté de 34. pieces de Canon, & commandé par un Renegat Pantalariois, qui portoit Pavillon quarré, parce qu'il avoit été nommé Commandant de la Marine d'*Alger* : On trouva à bord de ce Vaisseau 137. Turcs, & 25. Esclaves Chrétiens. Le Vaisseau pris par le *St. Vincent* se nomme la *demi Lune* : Il étoit monté de 36. Pieces de Canon, & commandé par l'Arraco Sullac, Turc : Il y avoit à bord 184. Turcs & 31. Esclaves Chrétiens, lesquels, ainsi que ceux du Vaisseau le *Azar*, ont été mis en liberté. On ignore le nombre des Turcs qui ont été tuez pendant le Combat. Il n'y a eu personne de tué ni de blessé de la part des Maltois, excepté un Chevalier du Vaisseau le *St. Vincent*, qui ayant passé sur l'un des Vaisseaux pris, eut le bras cassé par la chute d'un Mât, qui blessa aussi 5. Matelots. Le dommage arrivé aux Vaisseaux Maltois est peu considerable.

Le *St. Antoine* & le *St. Jean* vinrent jeter l'Ancre dans la Baye de Malaga le 8, Novembre, & quelques heures après le *St. Vincent*, qui s'étoit séparé d'eux pendant le Combat, y arriva aussi avec sa Prise. Le lendemain, le *St. Jean* fut détaché, tant pour aller prendre langue du Vaisseau Algérien qui s'étoit sauvé, qu'afin d'observer un
autre

autre Vaisseau Turc , qui , suivant le rapport des prisonniers , avoit passé le *Détroit de Gibraltar*.

Voilà une rélation exacte de ce qui s'est passé en mer entre les Vaisseaux Maltois & Algériens lors de la prise de ces derniers. Les nouvelles publiques d'Hollande l'ont déjà divulguée telle à peu près que nous la donnons.

*Revolution
en Maurita-
nie.*

VIII. Des Lettres de *Gibraltar* donnent avis & confirment qu'il y a de nouveau une grande révolution dans le Royaume de Maroc : " Que *Muley - Achmet - Ben - Lariba* , frere du Roi *Muley - Abdallah* , & Gouverneur de Fez , avoit été proclamé Roi par les Habitans de cette Ville après avoir trouvé le moyen d'attirer à lui une partie de l'Armée des Negres avec lesquels il avoit déjà fait ceux qui étoient restés fidèles au Roi *Muley - Abdallah* : Que ce Prince surnommé le *Débonnaire* , par son bon naturel , avoit déjà pris de grands arrangemens afin de se maintenir sur le Trône : Qu'il paroïssoit disposé à rétablir le commerce avec la plupart des Puissances de l'Europe , aussi-tôt que les troubles de son Royaume seroient pacifiés. " Le renvoi de 81. Esclaves Espagnols qui sont arrivés au commencement de Decembre à Cadix pourroit en être une preuve, s'ils étoient revenus sans rançon , mais la declaration du nouvel Empereur Barbare à cet égard , est , qu'il n'en auroit point exigée, s'il n'avoit pas trouvé les trésors de son Etat entierement épuisés. On apprend en effet , que sur l'avis de la révolution , le Roi détroné s'est retiré à Mequinez emportant avec lui ses trésors , qu'il a fait charger sur 600. mulets.

C'est pour la seconde fois que *Muley Abdallah* se voit obligé d'abandonner la Couronne à ses freres. On publie le nouvel Empereur aussi humain que l'é-

toit peu celui-là , il est par consequent à souhaiter pour ses Sujets que son regne soit de plus de durée. A la nouvelle de sa proclamation l'Amiral *Perez* qui a résidé pendant quelque tems à *La-Haye* en qualité de Ministre de l'Empereur de Maroc , & que les guerres intestines de cet Empire ont retenu à Gibraltar depuis qu'il a quitté la Hollande , en est parti pour aller faire les hommages à *Muley-Hamet*. Il a assuré le Capitaine *Lynslager* désigné Ambassadeur d'Hollande auprès de l'Empereur de Maroc pour traiter de la paix entre ce Prince & les Etats Generaux , en s'embarquant pour passer en Barbarie ; qu'il avoit beaucoup d'empire sur l'esprit du nouveau Monarque ; & qu'en reconnoissance des honneurs qu'il a reçus en Hollande , il employeroit ses bons offices auprès de *Muley-Hamet* afin d'avancer les intérêts de cette Republique. Le vieux *Perez*, car c'est un homme octogenaire , est celui qui a porté le fameux Duc de *Ripperda* de passer en Barbarie , & d'y fixer son séjour. Ils étoient à *La-Haye* dans le même tems , & leur amitié devint assez forte pour que l'Amiral *Barbare* ne se servît plus que des Equipages du Duc qui est presentement à *Tanger*.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. **A**L'issuë de la conférence difficileuse sur les Cessions Réciproques, & l'évacuation de la Toscane que le Baron de Breitwitz eut le 17. Novembre à Pise avec le Duc de Montemar, le résultat en fut expédié aux Cours de Vienne & de Madrid, & les choses sont demeurées dans l'état d'incertitude où elles étoient jusqu'au 8. Décembre, que le Duc de Montemar & le Comte de Kevenshuller reçurent de leurs Cours les Actes de Cession, & de Garanties des Royaumes de Naples & de Sicile de la part de l'Empereur, en faveur de l'Infant Don Carlos; & ceux des Etats de Parme, Plaisance & Toscane, de la part du Roi d'Espagne & de Sa Majesté Napolitaine, en faveur de l'Empereur & du Duc de Lotraine, avec tous les changemens souhaités de part & d'autre. Pour lors, & ensuite d'un ordre positif que le Général Espagnol reçut de Madrid de faire sortir ses Troupes du Grand Duché après l'échange des Actes, il a enfin tout ordonné pour l'embarquement. Les provisions nécessaires à cet effet sont prêtes, & l'on ne cesse pas d'en envoyer aux Vaisseaux de guerre qui sont dans le Port de la Specie pour les Troupes qui s'y rendront par terre, afin d'être embarquées à bord de ces Vaisseaux. On prend cette précaution de ne pas faire revenir ici ces Vaisseaux de guerre, afin qu'ils ne soient pas exposés aux dangers, qu'ils ne manqueroient pas de

de courir dans cette saison , s'ils devoient venir embarquer à Livourne des Troupes qui peuvent se rendre sans danger par terre sur la Riviere de Genes.

II. L'échange des Actes a dû se faire le 29. Decembre à Pontremole , le Duc de Montemar & le Comte de Kevenhuller étans convenus pour cet effet d'y envoyer chacun un Général muni de pleins pouvoirs. On ne devoit point douter par conséquent que l'évacuation de la Toscade n'a été déjà effectuée , on n'eût lieu incessamment , si la saison trop avancée , ou d'autres prétextes , n'y ont mis obstacle. Ce ne sera pas le Baron de Breitwitz , mais le Général Wachtendonck , qui introduira les Troupes de l'Empereur dans ce Duché. Il a reçu les derniers ordres à cet effet , & y entrera par la Lunegiana, comme le Duc de Montemar paroît le souhaiter. Le Courier qui a remis à ce dernier Général les Actes de Cessions de Leurs Majestés Catholiques , lui a apporté diverses promotions, & en particulier celle de l'Intendant Campiglio à l'Intendance du Royaume d'Arragon , poste honorable , & fort lucratif.

III. *Milan.* Le Général Breitwitz ne revint de Pise en cette Ville que le 4. Decembre , parce qu'il s'étoit arrêté quelques jours dans le Parmesan. Il fit d'abord un récit au Comte de Kevenhuller du résultat des conférences qu'il avoit eues avec le Duc de Montemar , & lui remit en même-tems les Lettres dont il étoit chargé de la part de ce Général. Le 17. au soir le Comte de Traun , nommé Gouverneur de cet Etat, arriva à Milan, venant en dernier lieu de Mantouë & de Veprio, où les Députés de l'Etat étoient allés le complimenter. Il a été reçu par les Habitans

bitans avec de grandes démonstrations de joye ; & le lendemain matin il prit possession de la Charge de Gouverneur de ce Duché & Provinces réunies en présence du Conseil secret. Son Excellence a déjà tenu divers conseils avec les Ministres du Gouvernement.

L'arrivée de Don Nuno de Mendoza , Président du Magistrat extraordinaire , & du Comte Charles Pertulati , Président du Sénat , avoit précédé de quelques jours celle du Comte de Traun en cette Ville. Le dernier de ces Seigneurs après avoir pris le 15. au Palais Ducal , possession de l'Emploi de Président du Sénat , il prit aussi possession de celui de Grand Chancelier de l'Etat par *interim*,

Son Eminence le Cardinal Odescalchi ayant jugé à propos , à cause de ses indispositions , de se démettre entre les mains du Pape de la Dignité Archiépiscope de cette Capitale , le Marquis Don-Emilio Visconti a été élu par le Conseil pour aller à Rome supplier Sa Sainteté de donner au Cardinal un Successeur Milanois d'origine , & d'une famille Patricienne. On se persuade d'avance que Mr. Stampa , frere du Vice - Gouverneur de Mantoue , aura bonne part à cette nomination.

IV. *Venise*. Quoique le Gouvernement garde jusqu'ici un silence profond sur tout ce qui concerne la guerre des Turcs , on doit néanmoins juger par les dispositions qu'on fait , sur tout par l'équipement des Vaisseaux de guerre qui sont dans ces Ports , que la Republique prendra part à cette guerre , dès qu'elle s'allumera entre l'Empereur & la Porte Ottomane. On est persuadé d'ailleurs que le Gouvernement ne manquera pas de profiter de cette occasion pour tâcher de reprendre la Morée.

Un differend survenu entre la Republique & la Cour de Rome, fait depuis quelque-tems du bruit. Il est occasionné pour un Fort nommé *Goro*, que le Gouvernement a fait construire depuis peu vis-à-vis de Ferrare. Le St. Siege demande que ce Fort soit démoli, sous prétexte qu'il a été construit sur un terrain dont la propriété est encore contestée. Le Nonce du Pape a delivré à ce sujet un Memoire fort ample au Sénat, auquel on n'a fait jusqu'à present aucune reponse; ce qui donne lieu de croire que la Republique ne consentira à la démolition de ce Fort qu'à condition que la Cour de Rome consentira de son côté à celle des Fortifications de Ferrare.

A present que les affaires par raport à l'évacuation de la Toscane par les Espagnols sont à leur terme, ou peut-être exécutées, & le tout communiqué par le Prince Pio, Ambassadeur de l'Empereur, au Comte de Fuenclara qui doit aller à Vienne avec caractere d'Ambassadeur du Roi d'Espagne, on compte que ce Seigneur a actuellement sous ses Passeports, & qu'il ne tardera pas à le mettre en chemin.

V. *Genes*. Les esperances qu'on pouvoit avoir conçues depuis la retraite du Seigneur Theodore d'engager les mécontents de Corse à se soumettre à la République, sont à present évanouies. Avant la sortie de l'Isle, le Gouvernement avoit fait faire aux Chefs des Rebelles des propositions assez avantageuses, qui n'ont pas été acceptées: Mais ces derniers ont député depuis à *Bastia* un des leurs chargé de pleins-pouvoirs pour entrer en négociation. Mr. Rivarola, Commissaire de la République, doutant de la sincérité de cette Députation, retint le particulier pendant trois jours dans le Couvent des Servites, en le faisant garder très-étroitement; ensuite il le fit

*Situation
des affaires
en Corse.*

venit auprès de lui, & lui dit, qu'avant d'entamer aucune négociation, les Rebelles devoient se défaire de la demande qu'ils avoient faite de la Garantie de l'Empereur, consigner leurs armes, déclarer tous les Revoltés, & donner des ôtages pour sûreté de leur fidélité. Les propositions que le Député avoit à faire ne s'accordans point avec ces conditions, il fut renvoyé en toute sûreté.

Les Chefs des mécontents instruits des prétentions du Commissaire Genoïse, ont convoqué une Assemblée générale des Pieves, où, d'une voix unanime, il a été résolu de mourir plutôt que de souscrire à de semblables conditions. Depuis le départ de Sire Théodore, mais sur-tout depuis cette résolution, ils se sont revêtus, & se maintiennent dans l'Autorité Souveraine; ils ont mis le feu à plusieurs Villages dont les Habitans étoient affectionnés à la République, &, comme le porrent diverses Lettres qu'on a reçues de l'Isle depuis celles qui informent le Sénat de ce récit, ils ont aussi assiégé *Algaiola*.

Ces circonstances font croire que les Rebelles, dans leur Députation, n'ont eu en vûe que de gagner du tems, afin de pouvoir, pendant la négociation, si elle avoit eu lieu, faire paître leurs Troupeaux le long de la mer, parce qu'ils ne peuvent en hiver les tenir dans les montagnes, à cause des neiges.

Avec tout ce qu'on met en œuvre pour découvrir ce qui a donné occasion à la retraite du *Baron Theodore de Neuhoff*, on n'a pû encore l'apprendre au juste: On dit bien qu'il s'est adressé au Duc de Montemar, & qu'il a offert ses droits sur l'Isle de Corse au Roi d'Espagne, mais cela n'est pas fort certain. Si l'on veut en croire à la teneur d'une Ordonnance qu'il a fait publier avant son départ, c'est pour aller chercher les secours dont il a bercé
jusques

jusques-là les adhérens. Voici ce que porte cette
pièce qui a été répandue dans cet Etat, & ailleurs,

THEODORE PREMIER, Roi de Corse.

Ayant délibéré de passer en Terre-Ferme pour
presser les secours nécessaires, afin de chasser les
Genois, nos ennemis, des Places fortes de nôtre Royau-
me, dans la crainte où nous sommes que nous ne
soyons trompez par ceux que nous avons chargez de
nos affaires, d'autant plus que les mois s'écoulent
sans que le secours que nous attendons arrive, &
sans que nous puissions sçavoir la cause de ce retar-
dement: Et comme il est de notre devoir de consoler
nos Peuples avant notre départ, en leur faisant non-
seulement connoître le juste motif de ce départ, mais
aussi en pourvoyant toutes les Places & Provinces de
bons Commandans, afin que le Gouvernement de
notre Royaume ne souffre point de notre absence, &
que toutes les munitions de Guerre que nous enver-
rons soient reçues en toute sûreté: C'est pourquoi en
vertu de cette presente Ordonnance Royale nous
élimons pour Commandans extraordinaires les person-
nes ci-après nommées, auxquelles nous donnons toute
notre Autorité Royale dans ce qui concerne le Gou-
vernement de nos Peuples dans les Places & Provin-
ces respectives, & ordonnons en consequence que tous
nos peuples respectifs rendent l'obéissance due ausdits
Commandans, & que tous nos Officiers les assistent
& les reconnoissent comme tels, sous peine de notre
indignation Royale, en les assurant d'ailleurs qu'au-
tant qu'à notre retour nous sçaurons bon gré à ceux
qui auront été fidèles & obéissans, autant nous som-
mes résolu de châtier & punir en toute sévérité ceux
qui auront été désobéissans. A cette fin & pour que
cette Déclaration vienne à la connoissance de tous,

Ordon-
nance du
Seigneur
Theodore;

Et soit un sujet de consolation pour les bons, & de crainte pour les méchans, nous voulons qu'elle soit publiée dans tous les Lieux & Pais par ces mêmes Commandans que nous chargeons de toute notre Puissance Royale: Et afin de donner plus de validité à notre presente Ordonnance Royale, nous l'avons signée de notre propre main, & munie de notre Scell Royal. Donné à Sarrone le 4. Novembre 1736. Etoit signé Theodore, & contresigné, le Comte Costa, Secretaire, Chancelier & Garde des Sceaux.

Voici la Liste des Commandans nommez dans cette Ordonnance.

Commandans en Chef dans les Provinces au delà des Monts, le Marquis - Giacinto de Paoli & le Marquis Don Louis - Giasseri, Maréchaux - Généraux; & dans celles en - deçà des Monts, le Marquis Linas Ornano, Maréchal - Général; & dans la Province *della Roma il Gente*, le Comte Jean Felice Panzoni, le Comte Durazzi & le Chevalier Antoine Suzini d'Aullé, Lieutenans - Généraux.

Commandans des Places respectives tant au-delà qu'en deçà des Monts, à *Tavogna & Morienne* le Comte Mari, à *Verdi* le Chevalier Fernandi; à *Ampognani*, *Orezza & Caracoli* les Comtes PUILICIO, PASABIANCA & le Colonel SAMPIERI; à *Alexan* le Chevalier Seravalle; à *Siamorlo*, le Comte SUCINI; à *Royna - Serra* le Marquis MATRA; à *Corbe*, *Bozzio*, *Cavia & Nilo* le Comte Pierre GASSERI & les Colonels CORRINI & MATTEI de Nilo; à *Rostino & Volle Rustica* le Comte AMBROSI; à *Casinea* & sur les Côtes le Comte LAZZEZLOTTI; à *Nellis & Pietralba*, le Comte NATOLI & le Chevalier Felix de PIETRALBA; à *Istrie il Tente* le General GRALLOUD; à *Talvo il Tente* le Général PAETTI; à *Celavo*, le Chevalier CUTOLO; à *Causo*, le Comte PERALDI; à

CINAREA,

Cinarea, le Chevalier Guagno ; & dans la Province de *Balagna*, les Comtes M. Paoli, Dominique Tomasini, & Ambroise Piulici.

Ce sont là les arrangemens que le Seigneur Theodore a pris avant de sortir de Corse. Jusqu'ici on n'a pû pénétrer où il est allé prendre le réel ou chimérique secours dont il flatte les Corfes, mais on sçait qu'il s'est arrêté plusieurs jours à Rome, gardant l'*incognito*.

VI. *Naples*. On a commencé à travailler au Port de cette Capitale qu'on veut agrandir considérablement, afin que les Vaisseaux puissent y être à l'abri des tempêtes. Celui qui en est l'Entrepreneur s'est engagé de le perfectionner dans l'espace de cinq ans. On lui paye du Trésor Royal les sommes nécessaires, lesquelles montent tant pour cette entreprise, que pour d'autres ouvrages à 75000. ducats par mois, sans compter ce qu'on en tire pour réparer les Fortifications de quelques Villes du Royaume auxquelles on travaille avec diligence.

Le Roi a résolu de faire construire des Vaisseaux de guerre en nombre suffisant pour former une Escadre, & des Commissaires sont déjà partis pour divers endroits du Royaume où il y a des Forêts, afin d'y faire couper du Bois propre à cet effet, S. M. a donné aussi ordre au Commissaire de Campagne de mettre sur pied le Bataillon du Royaume qui est de 8000. hommes. Les frais en seront payés par les Finances Royales. On ne sçait quel est le but de cet ordre dans une conjoncture où tout paroît pacifié, si ce n'étoit que les Troupes Espagnoles qui sont encore dans le Royaume, partiront vraisemblablement dans peu pour retourner en Espagne, à l'exemple de celles qui ont occupé la Toscane,

Le Prince Borghese & le Prince de Caserte sont venus de Rome rendre leurs hommages au Roi pour les Fiefs qu'ils possèdent dans le Royaume ; & ils en furent reçus gracieusement. Le premier avoit été gratifié avant son arrivée de la Clef d'or que S. M. lui avoit envoyée par un Exprés. Le Cardinal Coscia est au contraire parti de Naples pour retourner à Rome. Il avoit demandé la permission au Pape de s'arrêter encore deux mois dans cette Capitale, & S. S. la lui avoit accordée, mais depuis il n'a pas trouvé à propos de profiter de cette permission.

VII. *Rome.* Enfin le Duc de St. Aignan, Ambassadeur de France, revint ici le 26. Novembre pour recommencer à y faire la résidence. Ce Ministre est entièrement reconcilié avec le Cardinal Annibal Albani, mais les conditions de cette reconciliation ne sont pas publiques. On voit cependant que le Cardinal l'a emporté, puitque les Armes du Roi Auguste de Pologne sont actuellement sur la façade de toutes les Eglises & Hôtels qui dépendent de la Couronne de Pologne. Le même jour que le Duc de St. Aignan revint en cette Ville, il se rendit chez le Chevalier de St. George, & eut une longue conference avec ce Prince.

Le 7. Decembre le Cardinal Coscia revint aussi à Rome ; il mit pied à terre chez Mr. Targa son frere, au Couvent de St. François de Paule, où le Duc de Palombara, Castelan du Château St. Ange, vint lui rendre visite le lendemain, & le 9. Son Eminence rentra dans le Château St. Ange.

Quoiqu'il y ait beaucoup d'aparence que les Cours de Madrid, de Naples & de Portugal, cherchent à se rapprocher du St. Siège, par les mouvemens que se donnent certaines personnes qui se tiennent à Rome depuis quelque tems, on ne voit pas

pas encore de négociation entamée là-dessus; on peut par conséquent avancer, comme le mois passé, que tout est encore au même état.

La maladie parmi les Bêtes à cornes continuë à faire de grands ravages dans l'Etat de l'Eglise. Elle continuë également dans le Royaume de Naples.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE & en LORRAINE, depuis le mois dernier.

I. **L**ES Officiers de la Marine du Département de Brest, ont reçu ordre de s'y rendre incessamment, & la plus grande partie s'y est déjà conformée, sans qu'on puisse pénétrer au juste le dessein de la Cour à cet égard, vû que l'armement qui se fait à Toulon. & à Brest est trop considérable pour n'être destiné uniquement qu'à aller croiser sur des Corsaires. On raisonne par conséquent beaucoup sur cet ordre, & il a fait renouveler un bruit qui couroit il y a environ un an, que le Roi s'étoit engagé de faire restituer Gibraltar & Port-Mahon à la Couronne d'Espagne, avec cette ajoute, qu'on presentera à la Grande-Bretagne un équivalent pour ces deux Places, & qu'en cas de refus, on avisera aux moyens d'en mettre l'Espagne en possession. Comme on aime à réfléchir sur les moindres événements, il ne faut pas s'étonner si des ordres équi-
per une Flotte dans la conjoncture présente fournissent cette matiere aux spéculatifs. On croit d'ailleurs ces ordres relatifs au refroidissement où sont aujourd'hui les Cours de Madrid & de Londres,

II. Le Roi n'a pas attendu qu'on touchât au dernier période de la publication de la Paix pour donner à ses peuples la consolation & la joye de voir enfin cesser la levée du dixième. Le premier de l'an S. M. en ordonna la suppression par un Arrêt dont voici la teneur.

Arrêt qui supprime la levée du Dixième.

SA Majesté s'étant fait représenter la Déclaration du 17. Novembre 1733. qui ordonne la levée du Dixième du revenu de tous les Biens fonds du Royaume, & qui contient entr'autres dispositions que cette imposition cessera trois mois après la publication de la Paix: Elle auroit reconnu qu'aux termes de cette Déclaration, il seroit nécessaire de procéder à la confection de nouveaux Rolles pour l'imposition du dixième pour l'année 1737. à quoi l'on ne pourroit se dispenser de satisfaire s'il n'y étoit autrement pourvu. Et voulant donner à ses Sujets des marques de la satisfaction qu'Elle a du zele qu'ils lui ont témoigné dans tous les tems, & récemment pendant le cours de la dernière guerre, & contribuer à leur soulagement le plutôt qu'il lui est possible, en faisant cesser l'imposition du Dixième, même avant la publication de la Paix. Vu ladite Déclaration: Oïsi le rapport du Sr. Orry, Conseiller d'Etat & Ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur Général des Finances, Sa Maj. étant en son Conseil, a ordonné & ordonne, que l'Imposition & levée du dixième, ordonnées par la Déclaration du 17. Novembre 1733., cesseront à commencer du premier Janvier de la presente année. Veut & entend S. M. que ce qui reste dû de ladite Imposition pour les années 1734. 1735. & 1736. soit incessamment perçu par les Préposés audit recouvrement, pour qu'au plutôt dans les six premiers mois de la presente année, les comptes en puissent être rendus. Enjoint S. M. aux Srs. Intendants & Commissaires

des Princes &c. Fevrier 1737. 119
faïres dans les Provinces, & au Sr. Prévôt des Marchands de la Ville de Paris, de tenir la main à l'exécution du present Arrêt. Fait au Conseil d'Etat du Roi, S. Maj. y étant, tenu à Versailles le premier Janvier 1737. Signé, PHELYPEAUX.

Cet Arrêt a causé une joye générale, d'autant plus qu'il est regardé comme une preuve certaine que tout est actuellement réglé avec la Cour de Vienne, & entre Sa Majesté Impériale & le Roi d'Espagne. En effet, comme tout se dispose à l'exécution de ce qui a été réglé entre ces deux Monarques, l'évacuation des Places de l'Empire par les Troupes du Roi, & la prise de possession de la Lorraine, doit marcher de pair, ou suivre immédiatement. Cependant comme on sçait que la Princesse aînée de Lorraine, future Epouse du Roi de Sardaigne, ne doit partir que vers le Printems, & que S. A. R. Madame la Duchesse Douairiere sa mere n'ira à Commerci qu'après son départ; il y a aparence que le Roi Stanislas attendra ce tems-là avant de se rendre en Lorraine.

III. Outre ce qu'on a déjà fait partir de Chambord & d'ailleurs pour le service de ce Prince (du Roi Stanislas) on embarqua encore le 18. Decembre au Port de St. Nicolas deux Carrosses magnifiques & une Chaise de Poste. Ses Chevaux partis le 17. & tous les Equipages & Bagages arrêtés à St. Dizier, doivent prendre la route de Luneville, lieu de leur destination. Les Officiers ont commencé à suivre le 24. Le Duc Ossolinski, ci-devant Grand Trésorier de Pologne, accompagnera vraisemblablement S. M. Pol. & résidera à sa Cour. Depuis peu ce Seigneur a acheté de Mr. Paris du Vernay la Terre de *Ligni*, en Lorraine, qui rapport 40. mille livres de rentes.

IV.

IV. On parle d'une diminution de six millions sur les Tailles, & du rétablissement des rentes viagères, retranchées il y a quelques années, du moins pour les parties au - dessous de 300. livres, & que dans peu on procédera à une deuxième réforme projetée. Ces arrangemens sont des marques sensibles de la bonne volonté du Gouvernement pour le soulagement des peuples.

V. Après les complimens ordinaires sur le renouvellement de l'année que le Roi reçut le premier Janvier, des Princes & Princesses du Sang, des Seigneurs & Dames de la Cour, des Ministres étrangers, &c. Sa Majesté tint dans son Cabinet un Chapitre de l'Ordre du St. Esprit, dans lequel le Marechal Duc de Biron, le Duc de Villeroy, le Duc Ossolinski, ci - devant Grand Trésorier de Pologne, le Prince Vaïni, Romain, & dont la Famille est attachée depuis long - tems à la France, & le Marquis de Monti, furent nommés Chevaliers, pour être admis le 2. Fevrier, jour de la Purification de la Vierge. Le Chapitre fini, Sa Maj. alla en cérémonie entendre la Messe dans la Chapelle du Château. Elle étoit en manteau, le Collier de l'Ordre par - dessus, ainsi que les Chevaliers, & précédée des Princes du Sang & des Chevaliers Commandeurs de l'Ordre.

VI. Le Marquis de Monti, nouvellement créé Chevalier de l'Ordre du St. Esprit, étoit revenu de Bologne à Paris sur la fin de Decembre. Ce Seigneur qui est Lieutenant - Général des Armées du Roi, & Colonel du Regiment Royal Italien, est nommé pour aller à la Cour de Vienne avec caractère d'Ambassadeur de Sa Majesté, mais il ne partira vraisemblablement pour s'y rendre qu'après la publication de la Paix.

L'Ambassadeur d'Espagne, Mr. le Marquis de
Las

Las Minas, est arrivé a Paris le 3. Janvier, & le lendemain s'étant rendu a Versailles, il eut la premiere Audience du Roi, après laquelle son Excellence alla dîner chez le Cardinal de Fleuri.

VII. Le Roi a accordé au Comte de Toulouse la survivance du Gouvernement de Bretagne, en faveur du Duc de Penthièvre son Fils, & a donné son agrément au Comte Maurice de Saxe, qui vient de quitter le service de France, de vendre son Regiment au Comte de Nassau. S. M. a disposé aussi de la Lieutenance de Roi de la Citadelle de Valenciennes en faveur de Mr. de la Mothe de la Perouse, Marechal de Camp, & Grand-Croix de l'Ordre militaire de St. Louis, qui commanda il y a trois ans le Détachement de Troupes envoyé devant Dantzich.

VIII. Mrs. Fagon de Gaumont & Trudaine, Conseillers d'Etat, ont été nommés Commissaires pour faire au nom du Roi l'acquisition du Duché. Pairie de *Châteaux-Roux* en Berri appartenant à S. A. S. le Comte de Clermont, & ensemble de tous les droits y annexés, que ce Prince possédoit en qualité d'Engagiste de la Couronne, à laquelle tous ces Domaines seront & demeureront réunis, moyenant la somme de deux millions 700. mille livres dont une partie sera payée à l'acquit de S. A. S. aux Princes & Princesses de la Maison de Condé.

IX. Une Lettre de l'Évêque de Laon, ou écrite en son nom, a de nouveau attiré l'attention du Conseil d'Etat du Roi, qui l'a supprimée par un Arrêt rendu le 8. Decembre passé, & qui porte ce qui suit.

LE Roi s'étant fait représenter un nouveau Libelle qui paroît depuis peu dans le public sans nom d'Imprimeur, sans Privilege, ni permission, sous le titre de Copie de la Lettre de Mr. de Laon à Mr. l'Évêque de *** du premier Septembre 1736.

S. M. auoit reconnu que cet Ecrit qui n'est qu'un tissu d'invectives & de déclamations injurieuses, porte les mêmes caractères d'artifice dans l'exposition des faits, d'équivoque dans les expressions, d'abus dans les maximes, que les ouvrages dont on y entreprend la défense, & dont S. M. a ordonné la suppression par ses Arrêts des 2. Janvier, 15. Mai, 17. Juillet 1735. & 27. Juin 1736. Qu'au lieu de respecter l'autorité de ses Arrêts, & la sagesse des motifs qui les ont inspirés, on continuë d'attaquer temerairement l'usage que le Roi fait de son pouvoir, pour affermir d'un côté l'obéissance & la soumission qui sont dûes aux décisions de l'Eglise, & pour prévenir de l'autre les suites dangereuses d'un faux zèle, qui, par des moyens indignes de la cause qu'il veut défendre, ne tend qu'à répandre le trouble & la division; Et comme le Roi ne sauroit reprimer trop promptement la licence avec laquelle on ose s'élever contre des Arrêts rendus dans cet esprit, pour maintenir la tranquillité publique; Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné & ordonne que ledit Ecrit ayant pour titre Copie, &c. sera & demeurera supprimé, comme renouvelant & soutenant des propositions & des expressions téméraires, séditieuses, contraires au respect qui est dû au Roi & à son autorité, attentatoires aux maximes du Royaume, tendantes à émouvoir les esprits, & à troubler la tranquillité publique. Enjoint S. M. à tous ceux qui en ont des exemplaires, de les remettre incessamment au Greffe du Conseil pour y être lacérés. Fait défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs & autres, de quelque état, qualité, ou condition qu'ils soient, d'en imprimer, vendre, débiter, ou autrement distribuer, à peine de punition exemplaire. Et sera le présent Arrêt lu, &c. Fait au Conseil d'Etat du Roi, &c.

X. Une Declaration du Roi donnée à Versailles le 8. Septembre, fut seulement enregistrée au Parlement de Paris le 12. Decembre : Elle ordonne que pendant six années, à commencer du premier Janvier de la presente année, il soit continué d'être levé & perçu au profit de l'Hôpital Général 2. sols six deniers par jour sur chaque Carrosse de remise de la Ville & Fauxbourgs de Paris.

Par une autre Declaration du Roi recemment publiée, les rangs de préférence à la porte des Spectacles & aux environs, sont ôtés à tous les Carrosses sans exception, de quelque qualité que soient les Maîtres auxquels ils appartiennent, & enjoint à tout Cocher de se placer selon qu'il sera arrivé, à la file ; sans se déplacer ensuite, sous peine de prison, &c.

XI. Il y a depuis quelque-tems à Paris une bande de voleurs dont le Chef se fait appeller le *Prince nocturne*. Elle fait toutes les nuits de grands ravages dans les rues de cette Capitale ; ce qui a obligé la Police à doubler le Guet à pied & à cheval. Ces voleurs ont cela de bon qu'ils ne tuent personne. On en a déjà arrêté plusieurs qui ont déclaré être à plus de 300. , & l'on prend des mesures pour arrêter le *Prince nocturne* leur Chef, & par là dissiper cette Troupe dont la plus grande partie est formée de jeunes libertins de bonne famille.

XII. Ayant fait mention jusqu'ici des embellissemens & des magnifiques ouvrages qui se font à Versailles par ordre du Roi, on doit continuer à rapporter ce qui s'en presente. A present les petits Apartemens du Roi où S. M. soupe avec les Seigneurs de la Cour au retour de la chasse, sont dans leur dernière perfection. La Salle est éclairée par des fenêtres de glaces, & tire outre cela un jour d'en-haut par quatre petits dômes à la Romaine, qui

qui ont chacun quatre faces de glaces. Les peintures sont encadrées dans une superbe boiserie & sculpture, vernis en couleur de verd clair & accompagnée de tous les attributs de la chasse. Les Tables & Cheminées sont faites de marbre le plus précieux d'Egypte artistement travaillées & ciselées. De là on passe dans une Galerie dont les fenêtres sont aussi de glaces, & les peintures représentent les Chasses qui se font dans les Pays étrangers, sçavoir, des Loups Cerviers, des Léopards, des Tigres, des Ours, des Lions, & des Elephans. On y voit la maniere de chasser de ces différens peuples, leurs habillemens, leurs attitudes, & la perspective de ces Pays lointains qui y sont marqués au naturel. C'est l'ouvrage des plus habiles Peintres modernes qui soient en France. La Boiserie & la Sculpture sont vernies en couleur d'or. Toute la maçonnerie des murs & des Bâtimens du Chenil de Mgr. le Dauphin est aussi finie. Ce Chenil qui est fort beau, & plus grand que celui du Roi, s'étend depuis la grille de fer de la Ruë des Chantiers jusqu'à la portè du *Bac* qui tient au grand Parc de Versailles.

XIII. Par la voye de Mrs. les Directeurs de la Compagnie des Indes, on a avis que Messire Louïs de Guille, Aumônier du Fort de *Juda* à la Côte de Guinée, a été martyrisé par les Negres dans l'isle d'*Afou* en prêchant l'Evangile. Il étoit fils de Mr. de Guille, actuellement Capitaine Reformé à la suite de Metz, au Service du Roi Très-Christien.

XVI. *Lorraine*. Ce fut le 25. Novembre, comme nous l'avons déjà dit, que S. A. R. Madame la Duchesse Douairiere declara le mariage de la Princesse sa Fille ainée avec le Roi de Sardaigne. On sçait que le Duc son frere donne pour dot à cette Princesse cent mille écus, payables en trois termes

peu

peu éloignés l'un de l'autre , & que le Roi son futur Epoux lui assigne deux cens mille livres de dot , & lui donne cent mille livres par an pour les menus plaisirs , & 20000. pistoles pour ses bagues & joyaux. On assure aussi que Madame la Duchesse Douairiere aura *Commerci* avec la Principauté en souveraineté pendant sa vie , & 600. mille livres par an pour sa dépense : Que la Princesse Charlotte aura 42000. liv. par an en attendant que le Duc son frere pourvoye à son établissement : Que le Souverain permet à la Duchesse sa mere d'emporter du Palais de Lunéville tous les meubles qu'Elle jugera à propos , & de les faire transporter au Château de Commerci , lieu de sa future résidence. Qu'il est loisible à S. A. R. de choisir toutes les personnes qu'elle voudra pour composer la Cour & son Conseil ; ce qu'Elle a déjà fait , & en a envoyé la liste à Vienne. On n'ignore pas non plus , & on l'a déjà avancé , que la France donne à son Altesse Royale le Duc de Lorraine quatre millions & 500. mille livres jusqu'à l'ouverture de la succession du Grand Duché de Toscane , & qu'entrant en possession des Duchés de Lorraine & de Bar , elle se charge de payer les 600. mille livres assignées à Madame la Duchesse Douairiere , & les 42. mille livres à la Princesse Charlotte , ainsi que les dettes d'Etat dont on doit déjà avoir dressé un compte , y ayant eu des Commissaires nommés à cet effet. On assure de plus que l'Empereur donne au Duc de Lorraine deux millions 600. mille Florins pour l'indemniser du sacrifice qu'il fait pour les intérêts de ce Monarque.

Comme on ne juge pas à propos de faire passer les Alpes dans cette saison à la future Reine de Sardaigne , on compte qu'elle ne partira pour Turin qu'au Printems prochain.

Des pièces en vers se répandent déjà sur le mariage de cette Princesse, dont il m'en est tombé quelques-unes entre les mains. Mais pour être toutes plus longues qu'ornées des graces poétiques, j'ai crû les devoir passer. Voici cependant un Sonnet d'assez bon goût, mais fait à la gloire de l'Auguste Souverain qui tient encore les rennes de cet Etat.

SONNET.

FRANÇOIS, *tes hautes destinées*
De jour en jour s'expliquent mieux ;
 Dès qu'elles seront terminées,
 Tu n'auras sur toi que les Dieux.

Tes vertus seront couronnées
Sur ce Trône si glorieux,
 Où nos vœux depuis tant d'années
 Portent tes illustres Ayeux.

Fils plus heureux que ses Ancêtres,
 Tu recevras enfin les Sceptres
 Et l'éclat qu'ils ont mérité :

Car l'Hymen d'une Archiduchesse
 Va te donner pour une Altesse
 L'Impériale Majesté.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Dans la conjoncture des affaires présentes, S. M. Imp. a jugé à propos de *Le Conseil d'Espagne* casser entièrement le Conseil d'Espagne, afin d'en *casé.* établir un pour l'Italie qui est actuellement érigé & composé de la plupart des membres qui formoient le premier. Le Comte de Monte-Santo, Président de celui-là, l'est de celui-ci depuis le 10. Decembre que le Comte de Zintzendoiff, Grand Chancelier, l'installa en cette qualité. Les appointemens des Membres de ce Conseil ont été réduits sur le pied de ceux des autres Conseils de l'Empereur; & divers Seigneurs qui étoient du Conseil auquel celui-ci succede, restent sans emploi. Les Duchés de Milan, de Parme & de Mantoue ont chacun un certain nombre de Membres dans le Conseil nouvellement formé. Mais les affaires de Toscane & de Plaisance n'en ressortiront pour le present qu'indirectement, parce qu'ils n'y ont pas de Representans.

II. Le décri ou réduction des especes d'or & d'argent que la Ville d'*Augsbourg* a faite, conformément au Reglement provisionnel du Cercle de *Résolutions du Conseil* Suabe, lui ayant attiré le ressentiment de l'Elec. *Aulique sur* teur de Baviere & du Duc de Wirtemberg, *une plainte* qu'à défendre à cette Ville la traite de grains & *de la Ville* de bois dans leurs Etats; elle en a porté les plain. *d'Augsbourg* tes au Conseil Aulique de l'Empire, & voici les résolutions qui ont été prises sur ces plaintes après

avoir été mûrement examinées " Qu'au nom de
 „ S. M. Imp. on adressera des Ecrits déhortatoires
 „ à l'Electeur de Baviere & au Duc de Wirtem-
 „ berg. 2. Qu'on en adressera d'autres à tous les
 „ dix Cercles pour les exhorter à imiter l'exem-
 „ ple de celui de Franconie. 3. Qu'on écrira aux
 „ Cercles de Franconie & de la Haute & Basse
 „ Saxe de prêter à la Ville d'Augsbourg, dans le
 „ besoin & en cas d'opposition, la protection &
 „ les secours stipulés dans les Constitutions de l'Em-
 „ pire. 4. Qu'on enverra dans l'Empire un Com-
 „ missaire Impérial, comme il s'est pratiqué le Siè-
 „ cle dernier, pour avoir l'œil sur le titre & l'a-
 „ loi des espèces qui y ont cours. 5. Qu'on dé-
 „ traira les Hôtels des Monnoyes non privilégiés,
 „ & qu'on ordonnera à ceux qui le sont de ne bat-
 „ tre monnoye que conformément aux loix de
 „ l'Empire, sous peine de perdre leurs privileges.

Emplois.

III. L'Empereur a enfin disposé des Regimens de Cavalerie vacans, ayant conféré celui de Dragons du feu Prince Eugene de Savoye au Baron de Linden qui en étoit Colonel Commandant, Mais ce Regiment conserve son premier nom en memoire du feu Prince, & S. M. s'est reservée la nomination des Officiers & Subalternes. Le Comte de Wurmbbrand, Lieutenant - Général, a obtenu celui de Veterani; celui du feu Prince de Darmstadt est donné au Lieutenant - Général Miglio; & le Baron de Stein, Major - Général, a été pourvû de celui de Chauvirai, tous trois Regimens de Cuirassiers.

S. M. a aussi élevé à la Dignité de Velt - Maréchal de ses Armées, le Prince Lubomirski, & à celle de Comte du St. Empire, Mr. Stanislawski, Chambellan du Roi Auguste de Pologne; Dignité qui est conférée tant pour ce Seigneur que pour ses Descendans.

IV. Dans le tems que tout est pacifié par le tour heureux qu'ont pris les affaires générales, & qu'il n'y a plus que l'évacuation des trois Places de l'Empire encoré occupées par les François, à attendre pour compléter l'ouvrage de la Paix; la Cour Imperiale fait tous les préparatifs pour entreprendre & soutenir une forte guerre en Hongrie, où il y a, comme on le sçait, une Armée d'environ cent mille hommes, distribuée, sçavoir, en Transilvanie vers la Valachie 10500.; dans le Bannat de Temeswar & en Servie 46000.; sur la frontiere de Croatie, 18000., outre 10000. qui sont dans la Hongrie voisine. Les Bateaux chargés de provisions & de munitions guerre continuent à partir pour ce Royaume. Les levées de recrues tant pour les Regimens d'Infanterie & de Cavalerie qui y sont, se fait toujours par-tout avec succès; & le Conseil Aulique de guerre a envoyé ordre à tous ces Corps de se tenir prêts à marcher au premier de Mars prochain, & à tous les Officiers tant de cette Armée que de toutes les Garnisons dans l'Empire & les Pays Héreditaires, de se rendre vers ce tems-là à leurs Postes, sous peine d'être cassés.

*Apparence
d'une guerre
avec les
Turcs.*

Avec ces mesures, l'on en concerta beaucoup d'autres dans des conferences qui se tiennent au Palais Imperial. Le 5. Decembre à l'issuë d'une de ces conferences on dépêcha un Exprés à Constantinople chargé de nouvelles instructions pour le Baron de Dahlman, Ambassadeur de l'Empereur à la Porte Ottomane, d'une reponse de S. M. Imp. à une Lettre que lui avoit écrite le Grand Seigneur, & d'une Lettre que le Comte de Kônigslegg, Président du Conseil de Guerre écrit au Grand Vizir. Cette dernière porte en substance " 1. Que la Cour Imperia-

„ le a religieusement observé le Traité de Passa-
„ rowitz, quoique la Porte se soit trouvée enga-

,, gée dans une rude guerre avec la Perse. 2. Que
 ,, l'Alliance que S. M. Imp. a conclüe en 1726.
 ,, avec la Russie n'a pour objet que la sûreté ré-
 ,, ciproque de ces deux Puissances. 3. Que l'Em-
 ,, pereur n'a rien négligé pour procurer un Ac-
 ,, commodement entre la Porte & la Russie, ayant
 ,, pour cet effet offert sa médiation, au moyen
 ,, de deux pleins pouvoirs envoyés à son Ministre
 ,, à Constantinople. 4. Que la Porte, bien loin
 ,, d'écouter les plaintes de la Russie, concernant
 ,, les fréquentes incursions des Turcs & des Tar-
 ,, tates dans ses Etats pendant tant d'années consé-
 ,, cutives, a même contribué aux dommages qu'ils
 ,, ont causés en accordant le passage à tous ces peup-
 ,, les vagabonds. 5. Que la même Porte a pré-
 ,, feré une Paix délavantageuse avec la Perse aux
 ,, conseils salutaires de S. M. Imp. uniquement en vûë
 ,, d'employer toutes ses forces contre la Russie,
 ,, ayant pour cet effet exclu du Traité cette der-
 ,, niere Cour, non-obstant les promesses du con-
 ,, traire faites par le Grand Vizir au feu Prince
 ,, Eugene, & depuis au Comte de Königlegg.
 ,, 6. Que S. M. Imp. continuant toujours dans le
 ,, dessein de travailler à un Accommodement, a
 ,, envoyé à son Ministre un troisiéme plein-pouvoir
 ,, avec le Caractère d'Ambassadeur. 7. Que quoi-
 ,, que S. M. Imp. ne souhaite rien plus que de vi-
 ,, vre en bonne intelligence avec le Grand Seigneur,
 ,, Elle ne pourra cependant point s'empêcher de
 ,, remplir ses engagements avec la Russie, puisqu'ils
 ,, n'ont pour but que la sûreté réciproque, & d'em-
 ,, pêcher que la Porte n'attaque l'une ou l'autre
 ,, Puissance. 8. Que la saison étant propre aux
 ,, négociations, S. M. Imp. se flatoit que la Porte
 ,, y prêteroit les mains, & donneroit à la Russie
 ,, une juste satisfaction. ,,

des Princes &c. Fevrier 1737. 131

Le contenu de la reponse de l'Empereur au Grand Seigneur est " Que comme Sa Hauteſſe a observé la Treve de 24. ans pendant la dernière guerre, de même S. M. Imp. a résolu non-seulement d'observer religieusement cette Treve, mais aussi de la renouveler quand S. H. le souhaitera, & que même S. M. Imp. étoit prête à n'avoir aucune part à la Paix avec la Russie, en qualité de Puissance médiatrice, mais seulement en qualité de Puissance Contractante; d'autant que la Russie est étroitement alliée avec S. M., & que la guerre qu'elle a entreprise est juste."

V. Au commencement de Janvier on attendoit avec impatience à Vienne le retour du Courier, qui a porté à Constantinople les instructions & les Lettres ci-dessus mentionnées de l'Empereur & du Comte de Königsegg; mais on ne se flattoit pas que les reponses qu'il apporteroit fussent être bien favorables. Les dégats que les Russiens ont faits dans la Crimée ont trop irrité les Turcs & les Tartares pour faire aucune démarche vers un accommodement avec eux; & pour cette raison, & les demandes de la Czarine qui sont jusqu'à present rejetées par la Porte, la guerre paroît inévitable. En ce cas on tiendra un grand Conseil de guerre auquel assisteront, entr'autres, le Comte de Sackenberff qui est allé faire un tour en Hongrie, & le Prince de Saxe-Hildbourghausen qui est allé en Croatie de la part de l'Empereur tant afin d'observer la contenance des Turcs, que pour accommoder certains griefs des Habitans de cette Province, & regler aussi tout ce qui concerne le militaire, particulièrement par rapport aux quartiers d'hiver.

VI. On doute d'autant moins de la prochaine rupture avec les Turcs, que tout ce qu'on employ

ne fait apercevoir aucune disposition sincère de la part de la Porte pour entamer une négociation, parce que des intrigues secrètes prévalent & l'en détournent. Elle ne veut pas se résoudre à faire les premières démarches. La Russie, dit-on, au Divan, s'est saisie du prétexte d'emporter *Asoph*, à cause des irruptions des Tartares non approuvées; c'est à elle, par conséquent, à faire & les avances & les propositions. Ces différentes nouvelles sont le sujet de plusieurs Lettres venues de Constantinople, même du Baron de Dahlman, qui, depuis sa première Audience en qualité d'Ambassadeur Plénipotentiaire de S. M. Imp., a de fréquentes conférences avec les Ministres du Divan, & qui annoncent, qu'on lui a insinué de se rendre à l'Armée Turque sous les ordres du Grand Vizir qui se tient vers le Danube, afin d'entrer en discussion avec ce premier Ministre de la Porte-Ottomane, des matières qui pourroient décider de la continuation de la Paix; & que pour cet effet il avoit résolu de partir incessamment de Constantinople. Voilà, entr'autres nouvelles, ce que portent divers avis venus de cette Ville, avec cette ajoute, que le Grand Seigneur a fait donner 1200. Bourses pour les employer à réparer au plutôt les Fortifications & les Lignes de *Precop*, pour mettre ce passage en état d'être mieux défendu que l'été dernier, au cas que les Moscovites tentassent de faire une nouvelle incursion dans la Crimée: Que l'Ambassadeur de la Czarine auprès de Sa Hautesse est retourné à Petersbourg sur une permission qui sent du renvoi; & que le Grand Vizir qui conféroit souvent avec le Kan des Tartares de Crimée, & divers Bachas, faisoit faire dans son Armée tous les préparatifs pour commencer de bonne heure les opérations de la Campagne, au cas que l'on

l'on ne parvint pas à un accommodement.

Outre ces avis qu'on a de *Constantinople*, on apprend aussi que l'Ambassadeur de Perse y étoit encore sur la fin de Novembre; qu'il continuoit à voir souvent les Ministres du Grand Seigneur; que Sa Hauteffe lui a fait présent de 45000. piastres, d'un Sabre enrichi de diamans, & de quelques autres effets estimés 30000. piastres; qu'Elle y a joint 700. esclaves Persans tant hommes que femmes; que tous les Grands de l'Empire se sont empressés à lui faire aussi des presens; & que jusqu'à son départ il tire 750. piastres par jour pour sa table.

La crise où se trouvent les affaires entre la Cour de Vienne & la Porte, engage à marquer tout ce qui s'en presente tant soit peu intéressant; c'est ce qu'on vient de faire avec certaines conjectures. Passons maintenant à quelque'autre sujet.

VII. Le Marquis Bartholomei, Envoyé Extraordinaire du Grand Duc de Toscane auprès de S. M. I. travaille depuis quelque-tems à un Traité de Famille entre le Grand Duc son Maître & le Duc de Lorraine. On dit que ce Traité est déjà avancé, & qu'on a pris pour modèle celui qui a été fait il y a quelques années entre l'Infant d'Espagne Don Carlos, & le Grand Duc. Mais on ne croit pas que la dernière main y soit mise avant qu'on ait réglé absolument avec la Cour de Madrid ce qui concerne les Biens allodiaux de la Maison de Medecis, en conformité de la dernière Convention.

VIII. L'affaire de la succession de Juilliers & de Bergue tire à sa fin, si peut-être elle n'est pas déjà entièrement ajustée. Ce qu'il y a néanmoins de vraisemblant en cela, c'est que deux Puissances Catholiques veulent garantir la succession de ces Duchés dans la Maison de Sultzbach. De pareils

arrangemens empêcheront, sans doute, d'autres Puissances de se mêler de cette affaire, & prévien-
 dront en même-tems les mauvaises suites qu'on
 pouvoit en appréhender. Par rapport à cet évène-
 ment, & à ce que le Ministre d'Hollande n'a pas
 eu de réponse positive à un mémoire qu'il avoit
 présenté touchant l'affaire de Bergues & de Juil-
 liers, ni les autres Ministres Protestans à des mé-
 moires qu'ils ont aussi donnés sur l'abolition de la
 clause de *Riswick*; il semble, à en juger par les
 apparences, que la Cour de Vienne a changé
 de système à l'égard de beaucoup de cho-
 ses, du moins quant à l'Angleterre & la Hol-
 lande.

IX. *Ratisbonne*. Ce qui concerne les monnoyes
 qui font tant de bruit dans l'Empire, fut enfin mis
 sur le tapis dans le College des Princes le 3. De-
 cembre; & à cette occasion le Ministre de Saltz-
 bourg en qualité de Directeur, ayant rappelé les
 Decrets de Commission du 13. Fevrier 1733. &
 du premier Octobre 1736. adressés par l'Empe-
 reur à la Diette au sujet des Especes fabriquées au-
 dessous du titre ordinaire de l'Empire, fit les proposi-
 tions suivantes. " 1. S'il ne conviendrait pas de défen-
 dre de fabriquer à l'avenir des Especes trop foi-
 bles. 2. S'il falloit réduire à leur juste valeur les Es-
 peces de cette nature dont le public est inondé,
 comment il faudroit faire cette réduction, & en
 particulier, si on la feroit tout d'un coup, ou
 par gradation? 3. Si on ne décreroit pas, &
 banniroit absolument du Commerce les Espe-
 ces qui s'éloignent trop considerablement du titre
 de l'Empire. 4. Si, pour remédier au mal dans
 la source, on n'aviserait pas aux moyens d'empê-
 cher,

„ cher, que des particuliers n'admodiaſſent pluſ la
„ permiffion de battre monnoye, & quelle puni-
„ tion on infligeroit à ceux qui auroient l'audace
„ de le faire. 5. S'il ne feroit pas à propos de
„ charger l'Affineur Général du Cercle de Franconie,
„ ou tout autre, d'examiner avec ſoin toutes les
„ nouvelles monnoyes qui feront deſormais fabri-
„ quées, & de rendre compte à la Diette de leu-
„ aloi. „ Le tout mis en délibération, quelques
Miniftres ont déclaré, qu'ils manquoient d'inſtru-
ctions à ce ſujet; d'autres ont témoigné qu'ils
avoient ordre de ſe conformer en tout aux vûes
de l'Empereur; & celui de Mayence n'a donné au-
cune explication. On eſt cependant perſuadé que
cette affaire ne tardera point à être terminée. C'eſt
l'unique d'importance qui ait été agitée à la Diette
dans le mois de Decembre; & comme elle a remis
ſes ſéances juſqu'après les Rois, on compte bien
qu'alors on aura repris l'affaire des monnoyes pour
y faire un juſte reglement. En attendant on débite
que les Electeurs de Cologne, Baviere & Pa-
latin, le Duc de Wirtemberg, & le Landgrave de
Darmſtatt veulent former entr'eux une aſſociation,
pour maintenir le prix des eſpeces frappées à leurs
coins.

Le Comte de Colloredo qui fait à Ratiſbonne
les fonctions de Miniſtre de Boheme, en partit le
18. Decembre pour Vienne, où il va recevoir des
inſtructions, afin de ſe rendre enſuite en Lorraine,
& regler les limites de ce Duché avec les Com-
miſſaires de France.

X. *Palatinat. Manheim.* Depuis qu'on agite
l'affaire de la ſucceſſion de Juilliers & de Bergues,
les Couriers ſont fort frequens entre cette Cour &
celles de Vienne & de Verſailles. Leurs dépêches,
& de frequentes conferences qu'il y a à la Cour,
roulent

roulent principalement sur cette affaire qui va au gré de Son Altesse Electorale Palatine, puisque l'on publie déjà qu'elle est réglée en faveur de la Maison de Sultzbach, avec les circonstances suivantes : Que la Princesse aînée de Sultzbach épousera le fils aîné du Prince Ferdinand de Baviere ; & qu'au cas que le jeune Prince de Sultzbach vint à mourir sans enfans, les Duchés de Bergues & de Juilliers passeront à la postérité de la Princesse de Sultzbach, future Epouse du Prince de Baviere : Que l'Empereur & le Roi Très-Chrétien garantissent tout ce qui a été réglé à ce sujet, à la demande des Electeurs de Cologne & de Baviere, qui garantissent de leur côté par une Convention entr'eux la succession de ces Duchés dans la Maison de Sultzbach ; & que pour reconnoître l'Empereur à ce sujet, ces deux Princes veulent aussi garantir la Pragmatic-Sanction Caroline, mais avec quelque modification.

On a enfin reçu avis ici que le Maréchal du Bourg, Gouverneur d'Alsace, a écrit au Duc de Wittemberg pour l'informer, qu'ayant reçu les derniers ordres de la Cour de faire évacuer les Forteresses de l'Empire, il prioit S. A. S. de lui envoyer un Officier Général, afin de régler tout ce qui concerne l'évacuation de ces Places ; & que le Général Roth pourroit bien être envoyé pour cet effet à Strasbourg. Il étoit ci-devant Commandant de Kehl, & le même emploi lui est continué. On vient d'apprendre aussi que les Troupes Impériales qui sont en quartiers dans le Brisgaw, à Brisach & à Fribourg, ont eu ordre de se tenir prêtes à en sortir & d'aller reprendre possession de *Philipsbourg* & de *Kehl* qui vont être évacués.

XI. *Hannover*. Le 18. Decembre le Roi de la Grande Bretagne, après un séjour extraordinaire,
partit

partit enfin de cette Ville pour retourner dans son Royaume. On croiroit, par la longue résidence de ce Monarque dans cet Etat, que des points d'importance auroient dû être réglés; cependant l'on n'apprend pas qu'on y ait rien fait par rapport aux affaires générales.

XII. *Saxe.* La Cour Polonoise se tient toujours à Dresde où elle est fort brillante & fort nombreuse par la quantité de Seigneurs Polonois qui y sont. En dernier lieu l'Evêque de Cracovie & Mr. Czapski, Vaivode de Culm, y sont arrivés de *Lyssa*, après avoir limité jusqu'à la St. Jean la commission au sujet des Biens du Roi Stanislas. Ils en ont déjà rendu compte au Roi qui les a gracieusement reçus. Ainsi on n'a pas réglé, définitivement, comme on l'avoit dit le mois passé, ce qui concerne les Biens & les dettes de ce Prince.

S. M. a reçu au mois de Decembre une Lettre des Princes Protestans de l'Empire qui l'exhortent, comme Directeur du Corps Evangelique, de s'employer efficacement à faire redresser les griefs de Religion dans l'Empire. Mais on ne sçait pas encore si S. M. y a répondu, ou ce qu'Elle y a répondu.

XIII. *Hambourg.* Il y a depuis le 10. Janvier de fréquentes Assemblées du Conseil & de la Bourgeoisie pour délibérer sur le payement d'une somme de cent mille florins que la Cour de Vienne demande de cette Ville pour son Contingent, outre les arterages des soixante mois Romains accordés par la Diette de l'Empire.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, &c. depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. Comme il n'y a plus d'autres mesures à prendre à présent pour conserver la tranquillité renduë à ce Royaume, que de veiller à la sûreté de ses frontieres, le Grand Général de l'Armée de la Couronne n'oublie rien pour empêcher que les Tartares ne les outrepassent, sous prétexte d'aller faire des courses en Ukraine. Pour cet effet, ce Général a écrit à tous les Commandans de lui envoyer une liste exacte des Troupes qui sont sur les frontieres, des postes qu'elles occupent, & des Officiers qui se sont absentés sans permission, afin de faire châtier ces derniers selon la rigueur des loix. En même-tems il leur a envoyé une Ordonnance en forme de reglement concernant la discipline militaire que les Troupes y doivent observer, portant entr'autres, défense à qui que ce soit, sous de rigoureuses peines, de s'absenter, sans une permission expresse signée de sa main. Le Grand Général a ordonné aussi aux Troupes qui sont en des quartiers éloignés, de se tenir prêtes à marcher au premier Commandement pour aller renforcer celles qui sont sur les frontieres. Toutes ces précautions ont été jugées nécessaires pour empêcher que les courses des Tartares n'attirent les Troupes Russiennes sur le territoire de ce Royaume, & qu'insensiblement on ne vienne à y établir le theatre de la guerre; d'autant plus que le Kan des Tartares & le Bacha de Choczim ont informé ce Chef de l'Armée de la Couronne, que le Grand

Vizir avoit avis que divers Régimens Russiens le dispofoient à passer en Pologne pour y prendre des quartiers d'hiver, dans le deffein aparemment de s'ouvrir un paffage par ce Royaume, afin d'aller faire des courtes fur les Terres de l'Empire Ottoman : Que ce premier Ministre de la Porte se flatoit néanmoins que la Republique, vû la bonne intelligence qui regnoit entr'elle & le Grand Seigneur, s'opposeroit de toutes ses forces à ce paffage : Mais que si, contre toute attente, il apprenoit que les Russiens fussent entrés en Pologne, il ne pourroit s'empêcher d'y envoyer aussi des Troupes Turques & Tartares pour aller attaquer les Russiens par-tout où il les trouveroit.

A cette insinuation du Kan des Tartares & du Bacha de Chozzim, le Grand Général de la Couronne a repondu, que le bruit répandu au sujet des Russiens, lui paroiffoit sans aucun fondement; que la Republique observeroit exactement la Neutralité; & qu'il avoit lui-même été visiter les frontieres afin d'y donner les ordres necessaires pour empêcher le paffage aux Troupes qui voudroient l'entreprendre.

Il est clair par cet avis communiqué au Grand Général, que la Porte Ottomane ne cherche qu'à le fonder, & à tenir la Pologne éloignée de prendre part dans la guerre qu'elle a avec la Russie.

II. Depuis la derniere défaite des Cosaques Haidamakis, & la fuite des Payfans qui s'étoient joints à ces vagabons, le peu qui en reste n'ose plus s'émanciper; & il n'y a plus eu d'autre rencontre que celle d'un petit parti de ces voleurs que le Sr. Sawy, Colonel des Cosaques de la Couronne a défait près de *Czeskafen*, & dont il a pris le Chef avec 22. des siens.

III. On a commencé à exécuter avec beaucoup
de

de rigueur un Decret du Tribunal de *Petrikau* contre les Juifs. On oblige tous ceux de cette Nation qui sont à *Varlovie* & aux environs de se retirer ailleurs ; & on les enleve même des Palais privilégiés , sans avoir égard aux protections qui leur sont accordées.

IV. Mr. *Wisnakow* , qui a été Ministre de la Czarine à Constantinople , & dont nous avons annoncé ci dessus le départ , est arrivé à *Caminie* , pour se rendre de là à *Petersbourg* , par *Kiovie* où il va s'aboucher avec le Comte de *Munnich* qui y a établi le quartier general de l'Armée *Moscovite* qu'il commande. Quoiquela permission qu'il a eu de retourner en Russie lente , comme nous l'avons dit , du renvoi , les aparences cependant ne le manifestent point , ce Ministre étant arrivé à *Choczim* sous une escorte de 500. Chevaux Turcs , & pendant la route on a eu pour sa personne & pour son caractère tous les égards possibles.

R U S S I E.

I. Les Ministres d'Angleterre & d'Hollande n'ont pas lâché prise ; ils continuent à se donner beaucoup de mouvemens pour engager la Czarine à entrer en négociation pour un Accommodement avec la Porte Ottomane sous la médiation de leurs Principaux ; & pour cet effet ils ont fait diverses propositions : Mais jusqu'ici S. M. Cz. persiste à exiger que le Grand Seigneur envoie des Plénipotentiaires sur les frontieres , pour en faire autant de son côté , & ensuite entamer les négociations ; ce qui n'étant pas du goût de la Porte Ottomane , on doit regarder la guerre comme inévitable. Aussi se prépare t-on dans toute la Russie à la pousser avec vigueur : Les Regimens sont complets , & la Czarine vient de nommer treize nouveaux Colonels :

nels : On envoie toutes sortes de munitions de guerre à l'Armée en Ukraine, que l'on renforce tous les jours par de nouvelles Troupes qui s'y rendent : On y a aussi envoyé une Compagnie de Canoniers & de Bombardiers ; & les ordres sont expédiés pour construire mille Barques sur le modèle de celles dont les Cosaques de Zapor se servent dans leurs courses & expéditions. Ces Barques qui sont à rames peuvent contenir cent hommes, & elles sont fort propres à transporter avec facilité non-seulement des Troupes, mais aussi de l'Artillerie, & toutes sortes de provisions & de munitions de guerre. On décidera au surplus sur les opérations de la Campagne prochaine dans un grand Conseil de guerre, auquel doit assister le Comte de Munnich, Général en chef de l'Armée Russe, qui est attendu pour cet effet à Petersbourg.

II. Comme le Ministre de Perse qui réside à Petersbourg n'a pas encore communiqué à la Czarine le Traité de Paix conclu entre Thamas-Kouly-Kan & le Grand Seigneur, on présume qu'il ne renferme rien de favorable à la Russie, & en conséquence il a été résolu de faire aussi marcher quelques mille hommes de Troupes réglées vers Derbent, afin de pouvoir former dans ce Pays-là une Armée en cas de besoin.

III. On a avis des frontieres (& ce sont ici des particularités que la Cour a jugé à propos de faire publier) que le 3. Novembre une Troupe assez considérable de Tarrates de Crimée & de Nagai s'étoit avancée jusques aux Lignes d'Ukraine, & qu'un Deserteur Kalmouch leur ayant montré un endroit qui n'étoit pas gardé, ils y étoient entrés ; mais que les milices des environs averties de leur dessein, les avoient reçus de manière qu'ils obligent

rent la Troupe Tartare à prendre la fuite, après avoir laissé un bon nombre de morts & de blessés sur la place : Qu'une autre Troupe de 300. Tartares ayant passé le *Donetz*, trouva à son retour les passages occupés par les Russiens, ce qui les obligea à replier sur la gauche dans le dessein de s'y ouvrir un passage; mais qu'ayant été coupés par les Cosaques, ils furent tous taillés en pièces, & leurs chevaux pris, de même qu'un butin qu'ils enmenaient : Que les Russiens avoient aussi attaqué & défait sur les frontieres un Corps de Janissaires soutenu de 2000. Tartares.

Outre ces avis, on en a du Velt. Maréchal Munich qui étoit vers le milieu de Decembre à *Kiovie* en Pologne, que les Tartares de *Zaporoc* soumis à la *Russie*, inquiètent les Tartares de *Crimée* & de *Nagai*, par les courses continuelles qu'ils font dans leurs bruyeres : Que depuis que l'Armée Russe a quitté la *Crimée*, les Tartares ont envoyé la plupart de leurs Bestiaux paître dans les Plaines de *Nagai* & de *Precop*; & que la destruction de cette dernière Ville & de ses lignes leur tient toujours fort à cœur, d'autant qu'ils ne peuvent les réparer faute de matériaux.

Le bruit court aussi que les Troupes Persanes affectionnées à *Thamas-Kouly-Kan* ont été défaites par celles du parti qui ne veut pas reconnoître pour *Sophi*, & que ce Prince a été contraint de se retirer à *Erzerum*.

D A N N E M A R C.

I. Les Intereffés à la Banque nouvellement établie à *Coppenhague*, s'étant assemblés à *Charlotembourg* le 6. Decembre, on leur annonça que le Roi avoit nommé le Comte de *Danneskiold* en qualité de Directeur en Chef de ladite Banque, conjointement

conjointement avec Mr. de Schulin, premier Secrétaire, & Mr. Desmercieres, Conseiller de Conférence; que Mr. Tholt, Conseiller de Conférence, & Mr. Bager, Conseiller de Justice, leur étoient adjoints en qualité de Jurisconsultes; & que S. M. avoit pareillement nommé les cinq Commissaires de la Banque, sçavoir, Mrs. Gregoire Klauman, Jean Stuelberg, Michel Fabricius, Juste Fabricius & Juste van Hemmert. Les mêmes intéressés se sont encore assemblés depuis pour prendre les arrangemens nécessaires concernant leur direction.

II. Un Vaisseau Hollandois & un autre Suedois ont eu le malheur d'échoüer en même tems à la même hauteur de *Schagen*, que le *Frederic IV.* qui étoit parti de Coppenhague pour *Tranquebar*, comme on l'a dit le mois passé. On attend à Coppenhague l'Equipage & les caisses d'argent qu'on a sauvé de ce dernier Navire; & la Compagnie des Indes a fait partir le Capitaine Vischer vers l'endroit où il a péri pour voir si on ne peut plus rien retirer de la cargaison.

S U E D E.

I. La Convocation des Etats de ce Royaume est en balance, & l'on n'en sçaura rien de positif qu'après qu'on aura vû tout le résultat des négociations, c'est-à-dire, la Paix accomplie & publiée entre les Puissances qui ont été en guerre. Le Roi semble être dans l'attente de ce résultat afin de se déterminer sur le parti à prendre entre tant de differens partis qu'on lui propose.

II. Quant à present on croit sçavoir que le mariage du Duc de Holstein-Gottorp qui doit avoir lieu avec une Princesse d'Angleterre, n'empêchera pas celui du Prince-Frederic de Hesse-Cassel avec une Princesse de la même Maison, puisqu'on publie déjà ce dernier si avancé que S. M. Britannique

que pourra bien en donner part à son Parlement à la prochaine séance.

III. Le Roi a nommé Mr. de Guldenstern pour aller de sa part à Constantinople exécuter une Commission auprès du Grand Seigneur. S. M. a fait aussi depuis peu une promotion militaire, dans laquelle ont été compris deux Officiers qui ont servi en Pologne sous le Roi Stanislas.

IV. Aucun avis de ce Royaume ni du Danemarck ne portoit que les Ministres d'Angleterre & d'Hollande, résidens à Stockholm & à Copenhague, ayent plus fait de remontrances au sujet de l'établissement des Compagnies des Indes, depuis la Déclaration positive des deux Monarques sur celles qui leur avoient été faites, & que nous avons rapportées.

A R T I C L E VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, & en HOLLANDE, depuis le mois dernier.

I. **A**ngleterre. On ne s'apperçoit pas que la Cour d'Espagne soit plus disposée à présent qu'elle l'étoit du vivant de Mr. Patinho, à accorder à la Compagnie du Sud la Cédule qu'elle sollicite pour l'envoi de son Vaisseau annuel aux Indes-Occidentales: Un Exprés que cette Compagnie avoit envoyé à Madrid pour la solliciter, en étant revenu chargé seulement de certaines conditions que l'Espagne exige pour consentir à cet octroi. Cette affaire a depuis été portée à l'examen de l'Assemblée générale de la Compagnie, qui, après avoir reconnu que quand même elle acquiesceroit

seroit aux demandes du Roi Catholique, le Vaisseau ne pourroit être prêt, ni arriver à temps pour la Foire de *Porto - Bello*, il fut résolu de renvoyer cette affaire, & de présenter en attendant une Adresse au Roi pour le prier de lever les difficultés qui interrompent le Commerce de la Compagnie.

II. Avec cet avis touchant la cedula sollicitée, on a celui, que les Vaisseaux Anglois la *Roiie de Fortune* venant de la Baye de Honduras & le *Magon-Libre* venant de la Jamaïque, ont été pris par un Vaisseau de guerre Espagnol, & conduits à la Havane, où ils ont été déclarés de bonne prise. Comme cette conduite de l'Espagne fait appréhender de plus en plus une rupture avec cette Couronne, on parle d'une augmentation à faire dans l'Armée de terre, & qu'on proposera dans la prochaine séance du Parlement de lever & d'entretenir 20000. Matelots, pour qu'on puisse mettre une Flotte considerable en mer, parce que celle du Chevalier Norris doit rester sur le Tage jusqu'à ce que les differends entre l'Espagne & le Portugal ayent été terminés à l'amiable.

III. A tout événement on prend déjà diverses précautions. Le 25. Decembre il s'est tenu une Cour d'Artillerie, dans laquelle il a été résolu de réparer sans délai les fortifications de Gibraltar & de Port-Mahon, & d'y envoyer de nouvelles munitions & de l'Artillerie. La Reine ayant aussi ordonné de dresser un état exact des Forces navales du Royaume, les Commissaires se sont assemblés devant les Seigneurs de l'Amirauté, & leur ont remis une liste des Vaisseaux du Roi qui sont en diverses parties de l'Univers, de même que de ceux qui peuvent encore tenir la mer, ou qui ont besoin d'être rappelés pour être radoubés. Il a été résolu là-dessus par les Seigneurs

de l'Amirauté de mettre incessamment un certain nombre de Vaisseaux en commission pour remplacer ceux qui seront rappelés.

IV. On a avis que plusieurs Bâtimens ont échoué sur les côtes par une rude tempête , & entr'autres un Vaisseau de guerre , qui a péri sur celles de Zelande. Des six Vaisseaux de guerre dont l'Escadre du Roi arrivé , comme on le remarquera ci-après, de ses Etats d'Allemagne en Hollande, trois ont été obligés de relâcher sur les côtes de ce Royaume. On attendoit enfin S. M. vers le milieu de Janvier, étant retenuë à Hellevoet - Sluys par les vents contraires.

V. On a jugé depuis peu le nommé Nixon , Ministre Non - Jurant accusé & convaincu 1. d'avoir écrit de sa main , & fait imprimer le Libelle scandaleux & seditieux , dont nous avons parlé dans son tems , & qui a été dispersé dans la Salle de Westminster le 21. Juillet dernier. 2. D'en avoir distribué divers Exemplaires à différentes personnes. 3. D'avoir lui-même mis la poudre dans le paquet qui fit sauter en l'air cinq Actes de la dernière séance du Parlement sur l'escalier de la Halle de Westminster. Mais on ne prononcera la Sentence du Sr. Nixon qu'au terme prochain. On a remarqué qu'il a paru devant ses Juges sans Avocats, & n'a lui-même rien répondu à toutes ces accusations , ni à ce qui a été avancé pour les prouver.

VI. *Hollande.* Les Deputés des Etats Généraux dans une conférence qu'ils eurent au mois de Decembre avec les Marquis de Fenelon & de Sr. Gilles, Ambassadeurs de France & d'Espagne , leur ont déclaré „ que L. H. P. ne sauroient rien apprendre „ qui leur fit plus de plaisir que la réconciliation „ des Cours de Madrid & de Lisbonne , & qu'à

» ce sujet Elles souhaiteroient de sçavoir jusqu'où
» en étoit la négociation entamée à Paris ,
» d'autant que Mr. van Hoey , leur Envoyé en
» France , n'en parloit point dans ses Lettres. »
La reponse des deux Ministres fut , Que jusqu'à
» present il n'y avoit aucune aparence qu'on fit quel-
» que progrès vers un accommodement , le Roi
» Catholique ne pouvant écouter aucune nouvelle
» proposition aussi long-tems que le Roi de Por-
» tugal refusera d'accepter les conditions qui
» ont été conclusés & arrêtées à Madrid. Mr.
» de St. Gilles ajouta que Mr. Trevigno qui fait
» les fonctions de Ministre d'Espagne à Versailles
» avoit expliqué si clairement au Cardinal de Fleuri
» la resolution du Roi Catholique à ce sujet , qu'il
» ne falloit pas croire que ce Monarque y fit le mou-
» dre changement , & qu'en consequence , le meil-
» leur parti que pourroit prendre S. M. Portu-
» gaise , ce seroit d'accepter sans exception ni res-
» triction les conditions proposées , d'autant plus
» qu'elles ont été réglées , & que les termes en ont
» été conçus par trois Puissances impartiales , dont
» la médiation avoit été acceptée.

VII. Aucune autre affaire d'importance ne paroît
avoir été agitée ni dans des conférences de Mi-
nistres , ni dans les Assemblées des Etats Généraux,
du moins qui soit parvenuë à la connaissance du
public. Il n'est pas cependant vraisemblable qu'on
ait été tout-à-fait dans le silence quant aux points
qui interessent si fort cette Republique , comme
l'établissement & le maintien des Compagnies Orien-
tales des Danois & des Suedois ; la succession des
Duchés de Bergues des Juilliers ; & ce qui re-
garde les Marquisats de Flessingue & de Terveer
en faveur du Prince d'Orange , sur lesquels le
Roi de la Grande Bretagne a fait à l'Etat de si for-

tes remontrances. Outre cela nous n'avons rien des affaires générales qui se finissent sans la participation des Etats Généraux, & sans Congrès; ce qui, peut être, interesse bien plus l'Etat que tout le reste.

VIII. Le 8. Decembre vers les neuf heures du soir la Princesse d'Orange commença à sentir les premières douleurs de l'enfantement, qui continuèrent à être si vives pendant toute la nuit qu'elles épuiserent entièrement les forces de S. A. S. Le 9. au matin le Sr. Sands, Accoucheur, se vit obligé, pour sauver la mere, de sacrifier le fruit. C'étoit une Princesse. On l'a exposée le lendemain dans une des Salles du Palais du Prince, où une quantité extraordinaire de monde se rendit pour la voir. Aussi-tôt que la Princesse d'Orange fut délivrée, on dépêcha des Exprés pour en porter la nouvelle à Londres & au Roi de la Grande-Bretagne sur la route de Hannover, & le Prince son Epoux alla le 21. chez les Présidens des Colleges de la Généralité pour leur donner part de tout l'événement. L'après-midi les trois Présidens se rendirent chez S. A. Ser. & lui firent leurs complimens de congratulation & de condoléance. Le 22. le corps de la jeune Princesse fut transporté à *Delft* où il a été inhumé dans le Tombeau des Princes d'Orange. Heureusement les couches de la Princesse d'Orange n'ont eu aucunes suites fâcheuses; elle se porte autant bien que la situation peut le permettre, & a commencé sur la fin de Decembre à se promener dans son Appartement.

IX. Le Roi de la Grande-Bretagne parti la nuit du 18. au 19. d'Hannover, coucha le 19. à Bentheim, le 20. à Utrecht, & arriva le 20. au soir à Hellevoet-Sluis, où S. M. étoit encore détenué le 14. Janvier par les vents contraires, attendant

avec

avec beaucoup de patience que le vent lui soit enfin favorable pour passer dans son Royaume. Pendant le reste du mois de Decembre, il y a eu de furieuses tempêtes en mer qui se sont suivies de près l'une l'autre, & par consequent ont toujours fait differer le départ du Roi de Hellevoet-Sluis. La *Charlotte* un des Yachts de S. M. a couru entr'autres, grand danger de périr, & n'est arrivé à Ter-Weere en Zelande qu'après avoir coupé un de ses mats, & jetté quatre pieces de Canon en mer. La Fregate la *Princesse-Loïse*, un des Vaisseaux de l'Escadre du Roi, n'a pas eu le même bonheur, ayant échoué près de Goeree; Elle étoit partie le 31. avec S. M. qui avoit voulu profiter d'un vent devenu tout-à-coup un peu favorable, mais qui ayant changé l'obligea de revenir à Hellevoet-Sluis. Cette Fregate fut jettée par la tempête sur les côtes d'Angleterre d'où elle avoit remis à la voile pour venir rejoindre l'Escadre. Il y avoit sur son bord environ 250. hommes, dont 200. qui se sauverent d'abord arriverent à Hellevoet-Sluis le 9. Janvier. Le Roi leur fit aussi-tôt donner cent guinées; & l'on fit partir le même jour une grande Chaloupe pour aller sauver le Capitaine Brady & le Lieutenant Hamilton qui étoient restés à bord avec le reste de l'Equipage, & qui avoient résolu de ne point abandonner le Bâtiment que le dernier homme ne fût à terre. Ces deux Officiers vinrent le lendemain à Hellevoet-Sluis. L'*Amiral Wager* les a présentés au Roi, qui les a gracieusement reçus. Le Vaisseau de guerre le *Lyme* arriva le même jour à la Rade de cette Ville, & fut suivi le 14. par le *Torrington*, Vaisseau de guerre Anglois de 40. pieces de Canon.

Le 2. du même mois le Roi d'Angleterre avoit reçu la visite du Prince d'Orange qui ne s'est arrêté qu'un

qu'un jour à Hellevoet-Sluys; & le 12., suivant le vieux stile, S. M. avoit été complimentée à l'occasion du renouvellement de l'année, par tout ce qu'il y avoit de personnes de la Cour & de distinction à Hellevoet-Sluys.

X. La tempête qui batit le 31. Decembre l'Escadre du Roi d'Angleterre fit périr près de *Portland* le Vaisseau l'*Assuerus* d'Amsterdam. Le Capitaine, les Passagers & l'Equipage, à l'exception de deux hommes, ont tous été noyés. Ce Vaisseau venoit de l'Isle de *St. Thomas*, & alloit à Amsterdam, chargé de Sucre & de Coton, dont on a bien sauvé quelques balles, mais la plus grande partie a été submergée. Une Galliotte chargée de Vin venant de Bourdeaux s'est aussi brisée à l'Est de Hellevoet-Sluys.

XI. Mr. Jean-Henri, Comte de Wassenauer, Seigneur d'Obdam, de Hensbroeck &c. a pris depuis peu séance au College des Conseillers Députés de Hollande & de Westfrise pour le Quartier méridional, en qualité de premier Membre du Corps de la Noblesse de cette Province, & en vertu de laquelle il est Président perpétuel de ce Conseil, qui a l'administration de toutes les affaires de la Province, quand les Etats de Hollande ne sont point assemblés, à la place du feu Baron de Boëtze-laer, auquel il a succédé en cette qualité.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissances, Mariages & Morts des Princes, & autres Personnes Illustres, depuis le mois dernier.

I. **N**aissances. La Princesse de Nassau - Usingen, née Duchesse de Saxe - Bysenach, accoucha le 17. Decembre d'une Princesse, qui fut baptisée le même jour, & nommée Françoisse - Christine - Henriette.

Le 3. Janvier Madame la Comtesse de Harrach, Epouse du Comte de ce nom, premier Ministre & Grand - Maître de S. A. S. l'Archiduchesse, Gouvernante Générale des Pays - Bas Autrichiens, accoucha heureusement d'un Fils à Bruxelles.

II. *Mariages.* Le Baron de Lœwendahl, Lieutenant - Général, qui a quitté depuis peu le service de Saxe pour entrer dans celui de Russie, ayant fait casser son mariage avec sa première femme, épousa le 13. Novembre à Czensticovie la ci - devant Epouse du Comte Branicki, Porte - Enseigne de la Couronne de Pologne, laquelle avoit aussi trouvé moyen de faire casser son mariage avec ce Seigneur.

Un des Princes Lubomirski, Lieutenant - Général des Troupes Polonoises, a épousé depuis peu la Comtesse de Stein, Sœur de l'Epouse du Comte Sulkowski.

Le 26. le Marquis Montory épousa à Rome Mademoiselle Patritii dans l'Eglise della Vittoria à Termine. Le Cardinal Guadagni leur donna la bénédiction nuptiale en présence d'un grand nombre de personnes de distinction.

III. *Morts.* Un autre Prince Lubomirski, Staroste de Bolinow, est mort à Bielsko, au mois de Novembre dernier.

Mr. Czapski, Palatin de Pomerellie est aussi mort vers le même-tems dans la Starostie de Knizyn, de même que Mrs. Oginski & Plater, le premier Palatin de Trock, & l'autre Palatin de Livonie, qui sont décédés dans leurs Palatinats.

Le 11. mourut à Madrid Dona - Joana Perez de Gusman el Bueno, Marquise de Villa - Franca y los Velez, Duchesse de Montalto, âgée de 43. ans.

Mr. Claude Marquis de Gornaches, Seigneur & Gouverneur de St. Valery sur Somme, Lieutenant-Général des Armées du Roi, mourut à Paris le 2. de Decembre âgé de 84. ans.

Vers le même-tems est mort sur ses Terres Messire Chrétien - Charles Baron de Lintelo, Seigneur d'Ebze, membre du Corps de la Noblesse du Comté de Zutphen en Hollande.

La mort a encore enlevé dans le même mois les personnes distinguées, dont voici les noms & les qualités; sçavoir, la Comtesse de Tauffkirchen, Epouse du Grand Maréchal de Freytag, qui est décédée à Munich. Mr. Charles Valette de Loudun, Chef d'Escadre, & Chevalier de l'Ordre de St. Louis, mort à Toulon. La Marquise de Goesbriant, emportée de la petite verole à Paris, âgée de 40. ans. Don Claude Dupré, Supérieur Général des Bénédictins de la Congrégation de St. Maur, aussi mort à Paris. Mr. Sperreuter, qui a payé le même tribut à *Asoph*, dont il étoit Commandant, & Major Général d'Artillerie, au service de S. M. Czarienne. Messire Denis Henri Vallon de Couvrelle, Chevalier des Ordres Royaux & Militaires de St. Louis &

de St. Lazare, & Colonel d'Infanterie au service du Roi Très-Chrétien. Et Dame Anne-Gabrielle-Henriette-Bernard, Epouse de Messire Charles-Pierre Gaston de Levis de Lomagne, Marquis de Mirepoix, Maréchal Héritaire de la Foi, Brigadier des Armées du Roi Très-Chrétien, & Colonel du Régiment de la Marine, laquelle est morte à Paris dans la teizième année de son âge: Elle étoit enceinte de six mois, & avoit fait quelques jours avant sa mort une chute dans son Cabinet.

Outre ces morts, nous avons encore à annoncer celle du valeureux défenseur de Philipsbourg, Mr. le Baron de Wutgenau, Général d'Artillerie au service de S. M. Imp. & Cath. & Colonel d'un Régiment d'Infanterie. Ce Général est mort à Raab en Hongrie des suites d'une attaque d'apoplexie, où il a été inhumé, avec tous les honneurs dûs à sa mémoire. Pendant son enterrement on a tiré, par ordre de l'Empereur, douze coups de Canon, au lieu qu'on n'en tire ordinairement que six pour les Généraux d'Artillerie.

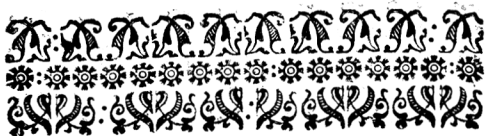
F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Fevrier 1737.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	81
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal.</i>	99
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	108
ARTICLE IV. <i>France.</i>	117
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	127
ARTICLE VI. <i>Pologne, & Nord.</i>	138
ARTICLE VII. <i>Angleterre, Hollande.</i>	144
ARTICLE VIII. <i>Naissances, Mariages & Mors.</i>	151



PRIVILEGIUM

Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis.

CAROLUS VI. divinâ favente clementiâ electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatia, Slavoniæ Rex: Archidux Austriæ, Dux Burgundiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ & Wirtembergæ: Comes Tyrolis. Agnoscimus & notum facimus renore Præsentium universis; quòd cum nobis noster sacrique Imperii fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER-Bibliopola & Typographus Luxemburgensis, demississimè supplicaverit ut Privilegium Impressorium, quod eidem pro Libello menstruo cui titulus: *Le Clef du Cabinet*, in idioma gallico anno 1716. die 10. Februarii ad decennium impertitum, anno 1727. die 20. Martii ad sexennium clementer extensum fuerat; ob terminum nunc elapsum ad alios sex annos denuò prorogare benignè dignatemur. Nos æquis ejusdem precibus clementer annuendum censuerimus. Idcirco omnibus & singulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopegis, aliisque librarum negotiationem exercentibus firmiter inhibemus ne quis prædictos libellos per sex annorum spatium ab
ho-

hodiernâ die computandum in sacro Romano Imperio, Regnisque ac Ditronibus Nostris hæreditariis simili aut alio typo vel formâ, aut sub quovis alio prætextu recudere, vel aliò recudendos dare, alibi impressos apportare, vendere, vel distrahere, clam vel palam citrà voluntatem, & absque prænominati Andreæ Chevalier, ejusve hæredum, expresso & in scriptis obrento consensu præsumat. Si quis verò interdictum hoc Nostrum Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, eum non modò ejusmodi exemplaribus perperam quippe recufis, & adductis à suprâ memorato Chevalier ac ejus hæredibus ubicumque, sive propriâ authoritate, sive Magistratûs auxilio vindicandis de facto privandum, sed pœnâ insuper quinque marcarum auri puri fisco Nostrò Cæsareo & parti lætæ ex æquo pendendâ decernimus irremissibiliter mulctandum, dummodò tamen præfati libelli bonis moribus sacrique Imperii Constitutionibus contrarii quidpiam non contineant, ac quinque exemplaria singulis mensibus ad Arcanam Nostram Cancellariam Imperialem Aulicam tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus proindè universis & singulis Nostris sacrique Imperii & Regnorum, ac Dominiorum Nostrorum hæreditariorum subditis & fidelibus dilectis cujuscumque statûs, gradûs, ordinis, aut dignitatis existant, tam Ecclesiasticis quàm sæcularibus, præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque jus & justitiam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc Nostrum temerè & impunè transgredi patiantur, quin potius transgressores præscriptâ pœnâ plecti ac aliis modis idoneis coerceri curent; quatenus & ipsi eandem mulctam incurrere noluerint. Harum testimonio Literarum manu Nostrâ subscriptarum, & sigilli Nostrî Cæsarei appensione munitarum, quæ dabantur in Civitate Nostrâ Viennæ
die

die 4. Aprilis 1734. Regnorum Noſtrorum Roma-
ni vigefimo tertio, Hispanicorum trigefimo primo,
Hungarici & Bohemici verò pariter vigefimo tertio,

CAROLUS.

(L. S.)

Vt. F. Epifc. Bamb. & Hiperb. Franc.
Dux.

Ad Mandatum Sacræ Cæſaræ
Majeſtatis proprium.

JOAN. JOS. à SCHNAP PAUFE,

